



INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Université de Strasbourg

**L'équilibre compétitif dans les ligues de football
professionnelles en Europe**

Tristan Joly

Mémoire de 4^{ème} année

Filière « Droit et administration publique »

Sous la direction de Monsieur le Professeur Nicolas Eber

Année 2017-2018

" L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur ".

Avant-propos

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Nicolas Eber pour avoir accepté de m'encadrer pour la réalisation de ce mémoire. J'ai tout particulièrement apprécié sa grande disponibilité à mon égard pour faire avancer ce travail ainsi que les précieux conseils qu'il a su me prodiguer.

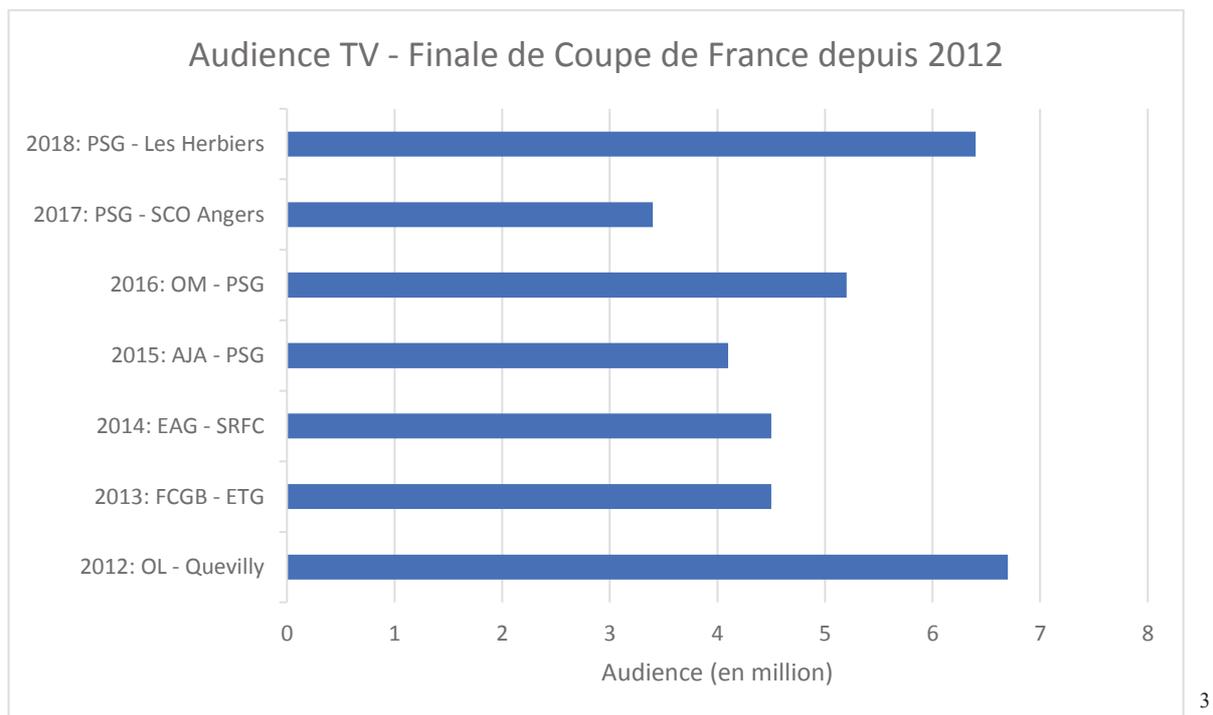
J'aimerais également remercier Romain Quagebheur pour sa relecture attentive ainsi que Alexandre Leonardie et Victor Baysang-Michelin pour leur aide et leurs conseils.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : MESURER L'INTERET DU SPECTATEUR, UN OBJECTIF ENCORE LOIN D'ETRE ATTEINT	10
CHAPITRE 1 : LES METHODES DE CALCUL DE L'EQUILIBRE COMPETITIF.....	11
CHAPITRE 2 : LES LIMITES DES METHODES DE CALCUL ET DE LA NOTION D'EQUILIBRE COMPETITIF.....	29
DEUXIEME PARTIE: UN DESEQUILIBRE GRANDISSANT DANS LES LIGUES DE FOOTBALL EN EUROPE: CONSTAT ET EXPLICATIONS.	34
CHAPITRE 3 : L'ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'INDICE C5EC DANS LE TEMPS.....	35
CHAPITRE 4 : LE SYSTEME DE LIGUE OUVERTE CONDUISANT AU DESEQUILIBRE COMPETITIF	41
TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'UNE REGULATION A L'ECHELLE EUROPEENNE : DES LEVIERS DE RETABLISSEMENT DE CET EQUILIBRE COMPETITIF CONFRONTE A LA PRESSION DES GRANDS CLUBS EUROPEENS.	55
CHAPITRE 5 : DES OUTILS DE CONTROLE BUDGETAIRES ET DE REDISTRIBUTION BIEN PRESENTS MAIS TROP PEU APPLIQUES.	56
CHAPITRE 6 : VERS UNE SUPER LIGUE EUROPEENNE : QUELS ENJEUX ?	64
CONCLUSION	69

INTRODUCTION

8 mai 2018. Le Paris St-Germain remporte sans grande surprise la Coupe de France face Aux Herbiers, club Vendéens de National (Division 3 Française) sur le score de 2 buts à 0. Surtout, ce succès permet au club Parisien de valider son 3^{ème} triplé Coupe de France/Coupe de la Ligue/Championnat sur les 4 dernières saisons¹, signe de son incontestable suprématie sur le football français depuis ces dernières années, grâce à l'apport de Qatar Sport Investment, arrivé en 2011. Malgré une rencontre a priori très déséquilibrée entre les deux équipes et dont l'issue ne paraissait faire aucun doute, sa diffusion par France 2 connaît un véritable succès avec 6,4 millions de téléspectateurs, soit 28,3 % de part d'audience. Pour la chaîne, il s'agit d'un résultat exceptionnel par rapport aux années précédentes². Cependant, elle ne dépasse pas le record du groupe pour la Coupe de France. En effet, 6,7 millions de téléspectateurs avait regardé la finale 2012 opposant l'Olympique Lyonnais à l'US Quevilly, également en division de National à l'époque.



¹ La saison 2016-2017 avait consacré Monaco comme Champion de Ligue 1.

² La victoire du PSG en 2017 n'avait réuni que 3,4 millions de téléspectateurs (18.1% d'audience). L'année précédente, la finale entre l'Olympique de Marseille et le PSG avait réuni 5,2 millions de téléspectateurs. La finale de l'édition 2015 avait elle réunit 4,1 millions de téléspectateurs soit 19,7% d'audience – sources : <http://www.ozap.com/>

³ Alyce, A., « Finale de la Coupe de France : carton d'audience pour France Télévisions », ecofoot.fr [en ligne], Disponible sur : (<https://www.ecofoot.fr/audience-finale-coupe-france-971/>).

Ces deux finales ont pour point commun d'opposer deux équipes de niveau très hétérogène, et pourtant ce sont bien ces rencontres qui ont réuni le plus de téléspectateurs dans l'histoire récente de la compétition. Si l'explication de ce phénomène peut se trouver dans l'image du parcours du fameux « petit poucet » qui suscite un vaste élan d'enthousiasme au niveau national, il n'en apparaît pas moins paradoxal au regard des concepts économiques du sport sur le sujet, en l'occurrence celle de l'équilibre compétitif, même si nous verrons par la suite que les compétitions nationales font office de cas particulier. C'est en 1956 que Simon Rottenberg est le premier à utiliser cette expression de « competitive balance » dans un article qu'on peut considérer comme le point de départ de l'économie du sport⁴ : C'est à travers l'étude du marché des joueurs de Baseball que Rottenberg affirme que l'incertitude du résultat dépend des forces sportives qui s'affrontent. De fait, les spectateurs sont attirés par les matchs entre équipes de forces égales. Si le championnat est équilibré, autrement dit si le championnat est composé d'équipes qui ont des probabilités très proches de gagner chaque match, l'affluence est maximale. Ayant des revenus inégaux, les clubs peuvent agir sur leur probabilité de victoire par leur stratégie de recrutements, à savoir en investissant sur le marché des transferts. En conséquence, la ligue doit promouvoir et maintenir au maximum l'équilibre compétitif au moyen de son pouvoir de régulation aussi bien sportif (établissement des règles⁵) que financier (répartition des revenus au guichets par exemple⁶) et afin d'empêcher la concentration d'un trop gros nombre de talents au sein d'une seule équipe.

En 1964, Neale⁷ complète le concept d'équilibre compétitif en apportant l'idée de l'importance de l'*incertitude du résultat* dans l'attraction ou non du spectateur. Aussi connu sous le nom de « glorieuse incertitude du sport », l'imprévisibilité du résultat d'un match voire même d'une compétition permet de mobiliser l'intérêt des supporters et d'augmenter les revenus de la ligue. Pour cela, les clubs doivent s'entendre sur les règles de la ligue et sur la répartition des revenus, ce qui est source de conflit.

⁴ Rottenberg S. [1956], « The baseball players' labor market », *Journal of Political Economy*, 54, p. 242-258

⁵ Par exemple, le nombre de places correspondantes à la sanction de la relégation en ligue ouverte

⁶ Aujourd'hui, les sommes provenant des droits télévisuels sont bien plus importantes que celles provenant de la billetterie.

⁷ Neale W.C. [1964], « The peculiar economics of professional sports: A contribution to the theory of the firm in sporting competition and in market competition », *Quarterly Journal of Economics*, 78, p. 1-14.

En 1969, Jones⁸ insiste sur l'interdépendance des clubs. Même si les clubs entendent bien maximiser les victoires, ils ont besoin d'adversaires compétitifs afin de conserver cette incertitude et donc de continuer d'attirer du public. Pour cela, il faut que tous les clubs de la ligue soient financièrement viables, d'où l'importance d'une concurrence économique saine. C'est également le point soulevé par Sloane en 1971⁹, qui met l'accent sur l'importance de la viabilité financière des rivaux de la ligue. Les clubs forment alors un cartel (la ligue) dans le but de s'entendre sur le versement de subventions et le comportement à adopter pour conserver un équilibre dans le cadre de cette interdépendance. Pour Daly et Moore¹⁰ (1981), l'équilibre compétitif est comparable à un bien public, dans le sens où les clubs sont tentés d'agir en passagers clandestins pour ne pas avoir à investir pour améliorer cet équilibre, alors qu'il serait profitable que tout le monde fournisse cet effort. Tout comme l'Etat pour le bien public, la ligue doit coordonner les activités et la répartition des revenus.

En ce qui concerne les championnats nationaux européens, ils sont organisés par des ligues distinctes des fédérations nationales : ces ligues sont relativement autonomes par rapport aux fédérations nationales, comme le montre l'exemple de la France où la FFF (Fédération Française de Football) délègue à la LFP (Ligue de Football Professionnelle) l'organisation des compétitions professionnelles. Ce modèle est repris dans la quasi intégralité des ligues européennes mais leurs formes juridiques sont changeantes. Par exemple, la LFP est une association de type « loi de 1901 » alors que les ligues anglaises (Premier League) et allemande (Deutsche Fussball Liga) sont des entreprises à responsabilité limitée. Les ligues disposent de deux prérogatives.

Premièrement, elle dispose de la prérogative sportive : elles peuvent décider du nombre de clubs participants au championnat ainsi que des modalités de promotion et relégation. Ces éléments ont une importance capitale sur les revenus perçus par les clubs de ce championnat. En effet, plus un championnat s'élargit, plus il doit distribuer à différents clubs les revenus et plus la part de droit de retransmission télévisuelle allouée à chaque club diminue. Cela engendre une baisse de compétitivité de l'ensemble du championnat, en plus d'alourdir le calendrier. De la même manière, un durcissement des règles de promotion à la ligue d'élite (passage à un système de barrage par exemple) rend plus difficile son accès et

⁸ Jones J.C.H. [1969], « The economics of the National Hockey League », *Canadian Journal of Economics*, 2, p. 1-20.

⁹ Sloane P. [1971], « The economics of professional football: The football club as a utility maximiser », *Scottish Journal of Political Economy*, 18, p. 121-146.

¹⁰ Daly G., Moore W. [1981], « Externalities, property rights and the allocation of resources in Major League Baseball », *Economic Inquiry*, 19, p. 77-95.

préserve donc mieux les clubs faibles de la division d'élite de la descente, leur assurant une meilleure stabilité financière. En France, il existe une convention entre la LFP et la FFF qui indique que le championnat de première division doit comporter entre 18 et 20 équipes et que le championnat de ligue 2 doit comporter entre 16 et 22 équipes. Depuis 2002, tous deux sont composés de 20 équipes. Les dernières modifications en date concernent les conditions de promotion/relégations entre la Ligue 1 et la Ligue 2. Après avoir instaurer un barrage entre le 18^{ème} de Ligue 1 et le 3^{ème} de Ligue 2 depuis la saison 2016-2017, la LFP a décidé de faire passer des play-offs aux 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de Ligue 2 pour disputer ce match de barrage¹¹.

Deuxièmement, concernant la prérogative commerciale, elle consiste majoritairement à négocier les contrats publicitaires ainsi que les droits de retransmissions télévisuelles. Le mode de redistribution de ces derniers est une des principales sources de conflit au sein d'une ligue : en effet, une redistribution égale à toutes les équipes n'a pas les mêmes conséquences qu'une redistribution basée sur le classement final du championnat et impacte donc grandement l'équilibre de la compétition. Autre source de débat, la distribution des revenus entre clubs de première division et clubs de divisions inférieures, facteur ayant une importance capitale pour les clubs fraîchement promus dans l'élite pour lesquels la mission de se maintenir devient plus difficile si le fossé entre division 1 et division 2 se creuse. C'est également un enjeu pour les divisions d'élites, qui veulent conserver la plus grande partie des revenus¹². En Europe, le système en place est le système de promotion-relégation. Il consiste en la relégation des clubs les plus mal classés en division inférieure et en la promotion des clubs les mieux classés en division supérieure. En général, les deux premières divisions de chaque ligue ont un statut professionnel¹³. Dans la majorité des cas, il s'agit de la relégation des 3 dernières équipes de première division en seconde division et de la promotion des 3 premières équipes de seconde division en première division (Espagne, Allemagne), même si le système de play-off tend à se généraliser (Angleterre, Italie, et maintenant la France), avec parfois l'organisation d'un match de barrage entre le vainqueur de ces play-offs et le 18^{ème} du championnat d'élite (France). Ces ligues sont dites ouvertes. Nous verrons par la suite de quoi il s'agit exactement et de quoi il en résulte en matière d'équilibre compétitif au sein des championnats.

¹¹ Sources : <http://www.lfp.fr/>

¹² C'est notamment pour cette raison particulière que la Première League fut créé en 1991, les vingt clubs de première division anglaise faisant le choix de quitter la football League, réunissant à l'époque les 4 divisions professionnelles anglaises. Dans le même registre, la dissolution de la Lega Calcio en Italie en 2010 et donnant naissance aux actuelles Série A et B fait figure d'exemple.

¹³ A l'exception de l'Angleterre qui dispose de 4 divisions professionnelles.

Dans la majorité des championnats, et comme nous l'avons vu plus haut avec l'exemple du Paris Saint-Germain, on constate une dégradation de cet équilibre compétitif au profit d'une minorité de clubs concentrant les ressources financières et les talents sportifs. Seulement, les méthodes de calculs de l'équilibre compétitif sont-elles toutes équivalentes et ne peuvent-elles pas produire des résultats contradictoires ? En outre, la notion d'équilibre compétitif permet-il vraiment de déterminer l'affluence d'une rencontre, voire d'une saison, grâce à cette fameuse incertitude dont parlent les premiers théoriciens de ce concept ? Quel est la situation du football européen en matière d'équilibre compétitif aujourd'hui ? Enfin et en dépit des leviers aussi bien sportifs que budgétaires à actionner pour améliorer cet équilibre compétitif au sein des championnats, l'équilibre compétitif des est-il vraiment souhaitable pour les tous les clubs dans un contexte de concurrence accrue et de représentation à l'échelle européenne, c'est-à-dire avec la Ligue des Champions ? Ayant fait ce constat, la création d'une ligue européenne fermée pourrait-elle être une solution à ce problème ?

Afin de répondre à ces questions, nous verrons dans un premier temps en quoi la notion la mesure de l'intérêt du spectateur reste un objectif difficile à atteindre, et ce malgré la notion d'équilibre compétitif (I). Puis, nous verrons dans un second temps qu'il existe un déséquilibre compétitif de plus en plus fort en Europe, tout en essayant d'en trouver les causes (II). Enfin, nous verrons dans un troisième et dernier temps que malgré la nécessité de réguler l'activité économique et budgétaire des grands clubs, les instances européennes ne parviennent pas à actionner des leviers pourtant existants en matière de régulation financières (III).

PREMIERE PARTIE : Mesurer l'intérêt du spectateur, un objectif encore loin d'être atteint.

Comme indiqué précédemment, c'est l'incertitude du résultat qui motive l'intérêt du spectateur. Ce degré d'incertitude est donné par l'équilibre compétitif.

L'objectif de cette partie est de faire un inventaire des méthodes de calcul destinées à mesurer l'équilibre compétitif dans le sport. A la suite de cela, il conviendra de définir les limites de ces méthodes de calculs avant de voir celles liées à l'équilibre compétitif en lui-même. L'équilibre d'un championnat peut-il vraiment expliquer en intégralité l'intérêt qu'on lui porte ? Il y a-t-il d'autres facteurs qui rentrent en ligne de mire ? Quelles sont les pistes de recherche en la matière ?

L'équilibre compétitif peut se mesurer sur trois niveaux : juste un match, une saison ou voire même plusieurs saisons.

Chapitre 1 : Les méthodes de calcul de l'équilibre compétitif

Ce chapitre a pour objet de présenter les différentes méthodes de calcul des indices de l'équilibre compétitif. C'est aussi l'occasion d'appliquer quelques-uns de ces calculs pour la saison 2017-2018, et d'en faire la rapide interprétation.

I. La mesure d'un match équilibré

A. La probabilité de victoire dépend des quantités de talents

Prenons un club i et un club j . La probabilité de victoire du club i sur le club j se note v_{ij} . La variable retenue pour comparer la probabilité de gagner des deux équipes est la quantité de talents dont les clubs disposent, quantités notées respectivement t_i et t_j . Seulement, cette variable est très difficile à mesurer de par sa nature éminemment subjective. En conséquence, il est convenu d'en faire une estimation en retenant les résultats des deux équipes lors des matchs passés, autrement dit la dynamique. On obtient alors le calcul suivant :

$$v_{ij} = t_i / (t_i + t_j)$$

En tout état de cause, dans un match dit parfaitement équilibré, la quantité de talent de l'équipe i est égale à celle de l'équipe j ($t_i = t_j$). Dans ce cas, la probabilité de victoire se note : $v_{ij} = 0,5$ ¹⁴.

B. Les côtes retenues par les bookmakers quant à l'issue du match

Même si les côtes ne sont pas les probabilités de l'issue d'une rencontre, elles y sont fortement liées¹⁵. Ce sont en effet les statistiques qui permettent aux bookmakers d'évaluer les

¹⁴Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

¹⁵ Attention : les côtes définitives des paris sportifs n'ont pas de valeur scientifique dans le sens où elles sont avant tout élaborées dans le but d'inciter les joueurs à parier. En revanche, dans le cas des côtes brut, c'est-à-dire celles établies uniquement sur les statistiques et avant l'ajustement des bookmakers, il est possible de les prendre avec plus de sérieux.

côtes, en donnant une vraie feuille de route tenant compte du calcul de la quantité de talent d'une équipe, ce qui est peu signifié dans le calcul présenté précédemment. L'élaboration de cette cote se base dans un premier temps sur l'étude des statistiques, qui reste objective, contrairement à celle de l'ajustement, purement subjective. L'étude statistique consiste en l'analyse d'une base de données et de l'utilisation de ces données dans un algorithme pour évaluer les chances des parties en présence¹⁶. Le cas le plus courant est celui du 1N2 (victoire de l'équipe 1, nul, victoire de l'équipe 2). Les statistiques généralement utilisées par les bookmakers sont :

- Les résultats des dernières rencontres de chaque équipe.
- Les résultats des précédentes rencontres entre les deux équipes.
- Leur forme respective.
- Le lieu de la rencontre (domicile ou extérieur).

A cela peuvent s'ajouter des critères supplémentaires qui semblent pertinents tels que le classement des équipes, les derniers résultats, le résumé des confrontations entre deux équipes, la récurrence spécifique des résultats, la forme des joueurs...

¹⁶ GDP P., « Cotes des bookmakers : comment sont-elles établies ? », [guidedupari.com](https://www.guidedupari.com/cotes-bookmakers.html) [en ligne], Disponible sur (<https://www.guidedupari.com/cotes-bookmakers.html>).

Cette saison en championnat:					
4 derniers matchs (Domicile)			4 derniers matchs (Extérieur)		
9 Aug	GUI - Saint-Etienne	0-2	3-3	Bastia - MAR	9 Aug
Domicile	Total	MATCHS		Total	Extérieur
0	1	Victoires		0	0
0	0	Matchs nuls		1	1
1	1	Défaites		1	0
Domicile	Total	MATCHS		Total	Extérieur
	0.0%	50.0%	% victoires	0%	0%
	0.0%	0.0%	% matchs nuls	50%	100%
	100.0%	50.0%	% défaites	50%	0%
Guingamp - Marseille: statistiques des scores					
Guingamp			Marseille		
Scores à domicile			Scores à l'extérieur		
0 - 2	1	100.0%	3 - 3	1	100.0%
Scores à la mi-temps (dom.)			Scores à la mi-temps (ext.)		
0 - 1	1	100.0%	1 - 2	1	100.0%
Domicile	Extérieur	AVANTAGE DU TERRAIN		Domicile	Extérieur
0%	100%	% points		0%	100%
0%	100%	% buts marqués		0%	100%
100%	0%	% buts concédés		40%	60%
Dom.	Total	SERIES		Total	Ext.
-	1	Série de victoires en cours		-	-
-	-	Série de matchs nuls en cours		-	1
1	-	Série de défaites actuelles		1	-
1	-	Matchs sans victoire		2	1
1	2	Matchs sans match nul		1	-
-	1	Matchs sans défaite		-	1
-	1	Matchs avec but(s) marqué(s)		-	1
1	-	Matchs avec but(s) encaissé(s)		2	1
1	-	Matchs sans but marqué		1	-
-	1	Matchs sans but encaissé		-	-
Guingamp - Marseille, précédentes confrontations					

2 Bordeaux	3	1	1	0	0	2 Montpellier	3	1	1	0	0
3 Saint-Etienne	3	1	1	0	0	3 Saint-Etienne	3	1	1	0	0
4 Lyon	3	1	1	0	0	4 Lorient	3	1	1	0	0
5 Paris SG	3	1	1	0	0	5 Bordeaux	3	1	1	0	0
6 Nice	3	1	1	0	0	6 Guingamp	3	1	1	0	0
7 Toulouse	3	1	1	0	0	7 Lille	3	1	1	0	0
8 Nantes	3	1	1	0	0	8 Marseille	1	1	0	1	0
9 Bastia	1	1	0	1	0	9 Paris SG	1	1	0	1	0
10 Reims	1	1	0	1	0	10 Nantes	1	1	0	1	0
11 Metz	1	1	0	1	0	11 Metz	1	1	0	1	0
12 Lille	1	1	0	1	0	12 Nice	1	1	0	1	0
13 Lorient	1	1	0	1	0	13 Toulouse	0	1	0	0	1
14 Monaco	0	1	0	0	1	14 Lyon	0	1	0	0	1
15 Caen	0	1	0	0	1	15 Lens	0	1	0	0	1
16 Lens	0	1	0	0	1	16 Reims	0	1	0	0	1
17 Montpellier	0	1	0	0	1	17 Bastia	0	1	0	0	1
18 Guingamp	0	1	0	0	1	18 Rennes	0	1	0	0	1
19 Marseille	0	1	0	0	1	19 Monaco	0	1	0	0	1
20 Evian TG	0	1	0	0	1	20 Evian TG	0	1	0	0	1

Guingamp		contre		Marseille	
Domicile	Général	SCORING		Général	Extérieur
0	1	Buts marqués		3	3
2	2	Buts concédés		5	3
(1) 0.00	0.50	Moy. buts marqués		1.50	3.00 (3)
(2) 2.00	1.00	Moy. buts concédés		2.50	3.00 (4)
(A) 2.00	(B) 1.50	Moy. marqués + concédés		4.00 (C)	6.00 (D)
(E) 0%	(F) 0%	Matchs à plus de 2,5 buts		50% (G)	100% (H)
0%	0%	Matchs à plus de 3,5 buts		50%	100%
0%	0%	Matchs à plus de 4,5 buts		50%	100%
0%	0%	Les 2 équipes ont marqué		50%	100%
0%	50%	Matchs sans but encaissé		0%	0%
100%	50%	Matchs sans but marqué		50%	0%
Guingamp & Marseille, valeurs combinées				League avg.	
moyenne valeurs (1) et (4)				1.50	1.50
moyenne valeurs (2) et (3)				2.50	1.25
Total buts	moyenne valeurs (A) et (D)		4.00	2.75	
	moyenne valeurs (B) et (C)		2.75		
Over 2.5	moyenne valeurs (E) et (H)		50.0%	45.0%	
	moyenne valeurs (F) et (G)		25.0%		
<input type="button" value="Par 1/4 d'heure"/> <input type="button" value="Par mi-temps"/> <input type="button" value="Types de buts"/>					
BUTS PAR QUART D'HEURE					
Guingamp			Marseille		
Total			Total		

Capture d'écran du site Leaguespy, qui fournit des récapitulatifs statistiques sur de nombreux championnat (ici Guingamp contre Marseille)

Enfin, cette analyse statistique doit être complétée par un ajustement subjectif de la part des bookmakers, car il faut avoir des connaissances spécifiques sur les joueurs ainsi que sur les éventuels incidents au sein d'une équipe, tel que la fatigue, les blessures éventuelles, ou encore une instabilité administrative qui pourrait avoir une incidence sur les résultats¹⁷. Un match équilibré pour les bookmakers sera donc un match pour lequel la cote de la victoire de l'équipe 1 est égale à celle de la victoire de l'équipe 2.

¹⁷Touati K. « Les statistiques et les paris sportifs », *Survey Magazine*, [en ligne], disponible sur (<http://www.soft-concept.com/surveymagazine/les-statistiques-et-les-paris-sportifs/>).

II. La mesure d'une saison de championnat.

La grande majorité des analyses se faisant sur une saison de championnat se focalise sur la distribution finale de points observée entre les équipes. Un fort niveau d'intensité concurrentielle serait, implicitement, le résultat d'un faible écart de point entre les équipes. Cela est totalement compréhensible dans le sens où l'attribution des points reste l'élément le plus objectif pour évaluer les écarts de niveaux entre les équipes. C'est le cas si on considère que les équipes cherchent à maximiser leur nombre de victoires et donc de points par saison.

Considérons une ligue de sport constituée de n équipes où, lors d'une saison complète, chaque équipe joue deux fois contre chaque autre équipe (principe de matchs aller-retour). Ainsi, chaque équipe joue $2(n - 1)$ matchs par saison (et le nombre total de matchs joués dans la ligue est $n(n - 1)$). Le système d'attribution de points est le suivant : z_v point(s) pour une victoire, z_n point(s) pour un match nul, z_d point(s) pour une défaite. Même s'il convient de supposer que $Z_v=0$ et que $Z_d=1$, c'est en revanche un véritable problème méthodologique que de définir Z_v . Certains, comme Jean-Pascal Gayant et Nicolas Pape¹⁸ pensent qu'il est essentiel que $z_v=2z_n$. Ce système permet en effet de pouvoir avoir un nombre de points total constant dans la ligue et donc indépendant du nombre de victoires ou de matchs nuls, ce qui permet de simplifier bon nombre de calculs (indice de Gini par exemple). Il permet donc de définir ce que serait une ligue complètement équilibrée ou déséquilibrée de manière hypothétique et donc de mieux situer l'équilibre compétitif de chaque ligue dans cet intervalle. Cependant, si c'est le cas dans la plupart des ligues fermées américaines, ça ne l'est pas pour les championnats de football européens, où $Z_v=3$, pour la raison qu'un point supplémentaire incite à aller chercher la victoire et à jouer plus offensif. Malgré les raisons évoquées par Jean Pascal Gayant et Nicolas Pape, l'attribution des points utilisée dans les calculs de ce mémoire se fera sur la base de ceux donnés par les classements finaux des championnats. En effet, ce système, même s'il est incitatif à un jeu offensif et spectaculaire, relève également d'une certaine conception d'une rencontre sportive où il est toujours préférable d'avoir un gagnant et un perdant. Pour les clubs, ce système a été parfaitement intégré dans le sens où il est compris qu'il vaut mieux obtenir une victoire que deux matchs nuls. Ainsi, être capable de remporter un match sur le fil doit être vu comme une qualité rare pour une équipe, qualité récompensée à juste titre par ce point bonus incitatif. De plus, une attribution en 2-1-0 et non

¹⁸ Gayant J.P., Le Pape N. [2015], « Mesure de la Competitive Balance dans les ligues de sports professionnels », Revue économique, 66, p.427-448.

en 3-1-0 aurait pour conséquence un classement différent à quelques journées de la fin de saison, et ainsi des matchs à enjeux différents, ce qui impacterait les résultats observables.

Dans ce cadre, l'attribution des points de chaque équipe au cours de la saison 2017-2018 servira de base de données indispensable à la réalisation des calculs des différents indices d'équilibre compétitif des différents championnats (**voir Tableau 1**).

A. Les indices de concentrations de victoires.

- **L'indice C5**

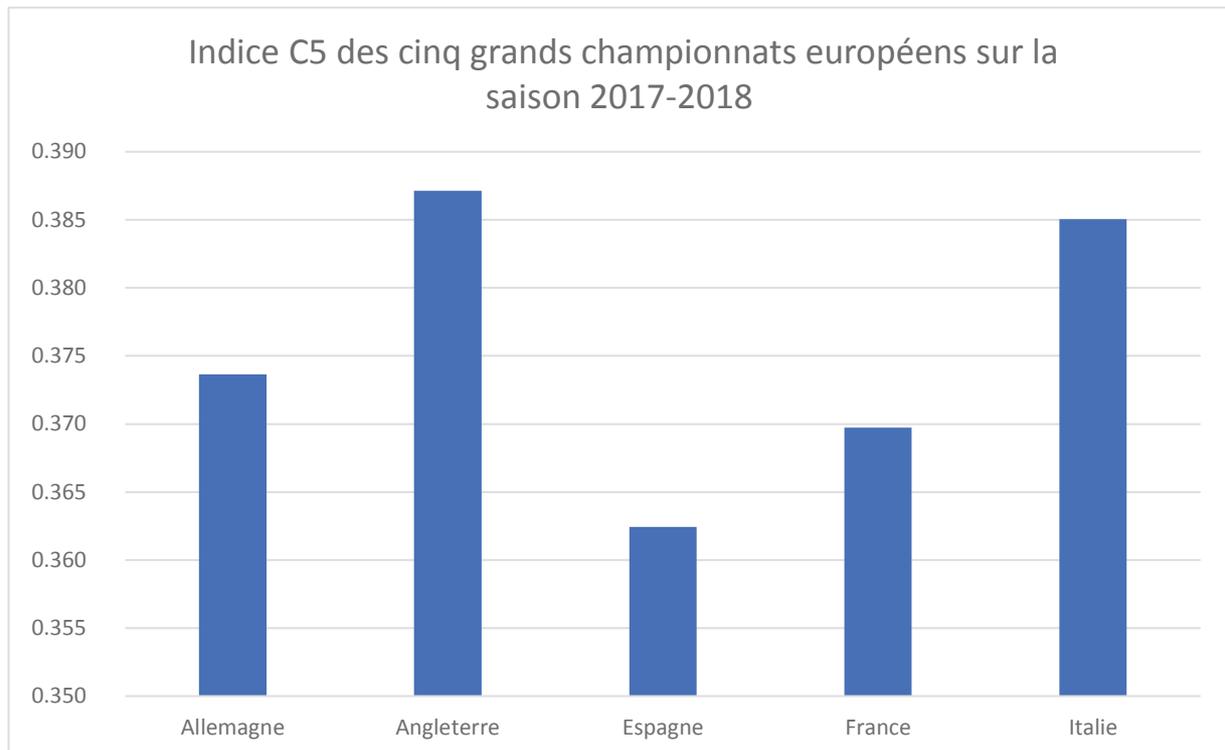
L'indice C5 correspond à la concentration des victoires et donc par extension des points de classement, sur les 5 premiers du championnat. Proposé par Michie et Oughton¹⁹, il consiste à calculer la somme des points des cinq premiers clubs puis de la rapporter au total de points de l'ensemble des équipes. Plus l'indice est fort, plus le championnat est déséquilibré. Il est donné par la formule suivante :

$$\text{Indice C5} = \frac{\text{Total des points gagnés par les 5 premiers clubs}}{\text{Total des points gagnés par tous les clubs.}}$$

	Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
Indice C5	0,374	0,387	0,362	0,370	0,385

Sources : propres calculs

¹⁹ Michie, C., & Oughton, J. (2004). *Competitive Balance in Football: Trends and Effects*: Sport Nexus.



A noter que pour le championnat d'Allemagne, l'indice C5 est biaisé du fait qu'ils soient composés de 18 et non 20 équipes. Pour pallier ce problème, on peut utiliser l'indice C5 de l'équilibre compétitif (C5EC), qui est plus perfectionné : on confronte l'indice C5 à ce qu'il serait dans une ligue idéalement équilibrée (Depken 1999)²⁰.

Un championnat idéalement équilibré est un championnat où toutes les équipes ont le même nombre de points à la fin de la saison. En conséquence, pour obtenir l'indice C5 dans un championnat idéalement équilibré, il suffit de diviser 5 (correspondant aux cinq premiers) par le nombre d'équipes qui composent le championnat.

L'indice C5 dans un championnat de 20 équipes idéalement équilibré est de $5/20 = 0,250$

L'indice C5 dans un championnat de 18 équipes idéalement équilibré est de $5/18 \simeq 0,278$

L'indice C5EC est donné par la formule suivante :

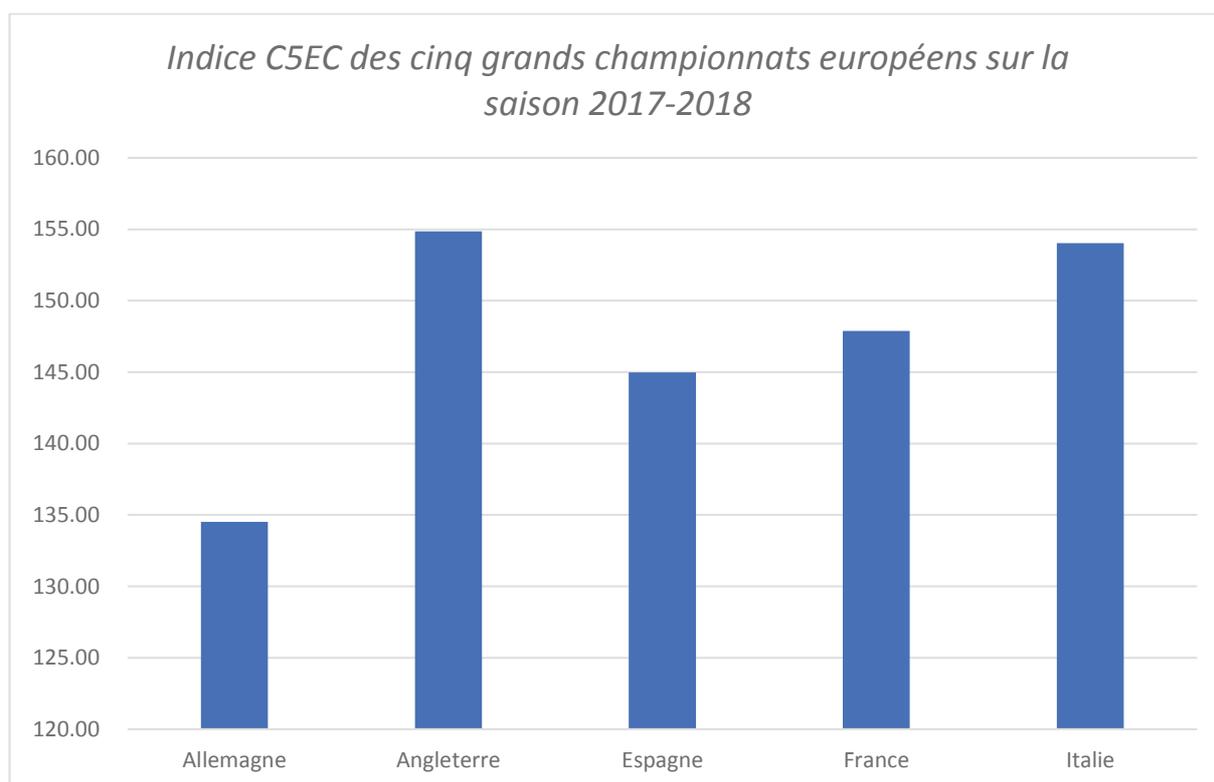
$$C5EC = [C5 / (5/N)] * 100$$

Où N est le nombre d'équipes qui composent la ligue. Plus C5EC est élevé, plus cette ligue dispose d'un équilibre faible.

²⁰ C.A. Depken. Free-agency and the competitiveness of major league baseball. Review of Industrial Organization, 14:205–217, 1999

	Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
Indice C5	0,374	0,387	0,362	0,370	0,385
Indice C5EC	134,51	154,85	144,97	147,89	154,02

Indices C5 et C5EC des cinq grands championnats Européen (Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie) sur la saison 2017-2018. Sources : Propres calculs



Ainsi, sur la saison 2017-2018, la Premier League anglaise ainsi que la Série A italienne ont été les championnats les plus déséquilibrés au sens de l'indice C5 de l'équilibre compétitif. A l'inverse, la Bundesliga allemande apparaît comme la plus équilibrée, ce qui peut paraître surprenant quand on connaît la domination outrageuse du Bayern Munich sur ce championnat, mais qui s'explique par le fait que les autres équipes se rendent coup pour coup.

- **L'indice d' Herfindahl-Hirschmann**

Le ratio C5 penche sur les inégalités et les déséquilibres entre les cinq premiers clubs et les autres. Cependant, il ne capture pas les changements de déséquilibre au sein du top 5 ni dans les 15 ou 13 derniers clubs.

A la base, l'indice Herfindahl-Hirschman mesure la concentration du marché et étudie les inégalités entre toutes les entreprises d'une industrie. Utilisé en droit de la concurrence, l'indice est basé sur un calcul de la part de marché de chaque entreprise, en additionnant le carré des parts de marché des entreprises du secteur considéré. Plus l'indice est fort, plus la production d'un secteur est concentrée²¹.

Quand il est appliqué au concept d'équilibre compétitif dans le sport, il montre les inégalités entre tous les clubs qui composent une ligue. Nous pouvons traduire cet indicateur d'équilibre compétitif dans l'industrie du football en regardant la part des points de chaque club dans une saison : il faut rapporter ceux-ci à un indice en utilisant la part de points de chaque club dans une ligue. Ainsi, on remplace les parts de marché des entreprises dans l'analyse industrielle par les points gagnés par chaque équipe. Noté **HHI** ou **H**, cet indice est donné par la formule suivante :

$$H = \sum_{i=1}^N s_i^2$$

H = indice de Herfindahl-Hirschman

N = Le nombre de clubs dans la ligue

S_i = part de points du club sur le total des points de l'ensemble des équipes de la ligue lors de la saison.

L'indice **HHI** ou **H** reflète le degré d'équilibre concurrentiel entre les équipes. Une hausse de l'indice signifie une augmentation de l'inégalité et donc une baisse dans l'équilibre concurrentiel. Dans un contexte industriel standard, l'indice Herfindahl-Hirschman se situe

²¹ Gayant J.P., Le Pape N. [2015], « Mesure de la Competitive Balance dans les ligues de sports professionnels », *Revue économique*, 66, p.427-448.

entre 0 (avec un nombre infini d'entreprises) et 1 (monopole pur). Cependant, dans le football, les restrictions sur le nombre d'équipes dans la ligue et les contraintes du système d'attribution de points font que l'indice se situe toujours dans une fourchette particulière (Michie & Oughton, 2004). Par exemple, dans une ligue de 18 équipes, la borne inférieure de l'indice H serait de 0,055 (soit la valeur atteinte dans une ligue parfaitement équilibrée) et la limite supérieure serait de 0,076 (soit la valeur atteinte dans une ligue parfaitement déséquilibrée avec la répartition la plus inégale des points réalisables). De manière générale, une ligue équilibrée est une ligue où $H=1/n$.

Ainsi, afin de connaître la valeur de cet indice, il faut auparavant déterminer Si (la part de points du club sur le total des points de l'ensemble des équipes de la ligue) pour chaque équipe. Pour cela, on calcule d'abord la somme des points glanés par chaque équipe pour chacune des ligues respectives.

Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
835	1041	1054	1044	1057

Somme des points gagnés par les équipes des cinq grands championnats lors de la saison 2016-2017. Sources : propres calculs

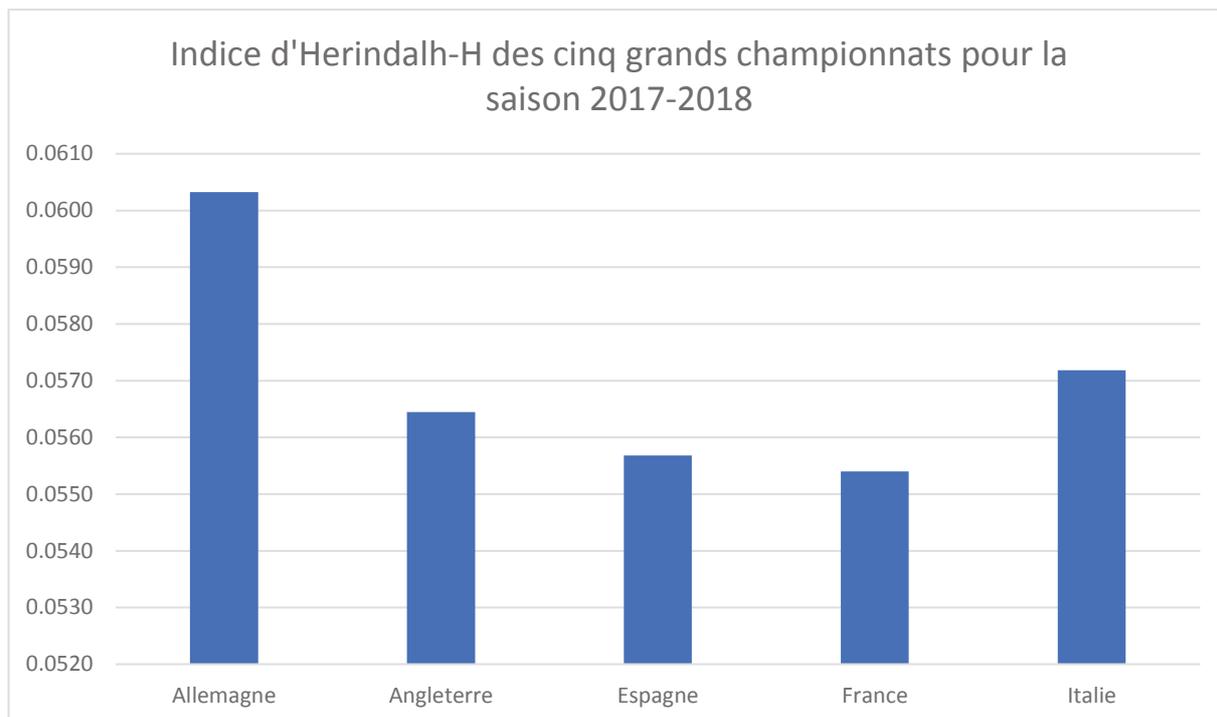
A partir de ces résultats, il est possible de calculer le **Si** pour chaque équipe des ligues étudiées (**Tableau 2**).

Il convient ensuite de calculer le carré de chacune de ces valeurs (**Tableau 3**). La somme des résultats obtenus correspond à l'indice d'Herfindahl-Hirschman noté H.

H	0,0603	0,0564	0,0557		0,0572
---	--------	--------	--------	--	--------

Somme H des Si² des équipes des cinq grands championnats pour la saison 2017-2018

Sources : propres calculs

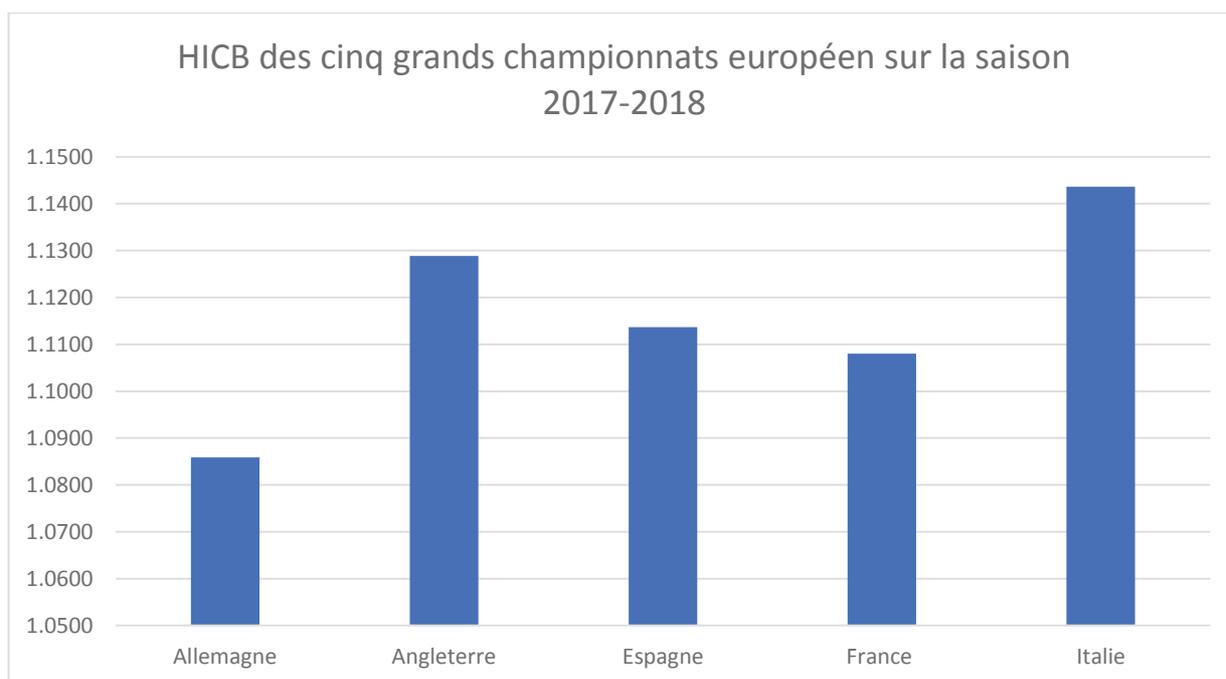


Néanmoins, cet indice souffre du même problème que pour l'indice C5 : il faut prendre en compte la taille du championnat. Noté **HICB**, il peut calculer ainsi :

$$\text{HICB} = H / (1/N)$$

	Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
HICB	1,0859	1,1289	1,1136	1,1080	1,1436

HICB des cinq grands championnats pour la saison 2017-2018. Sources : propres calculs

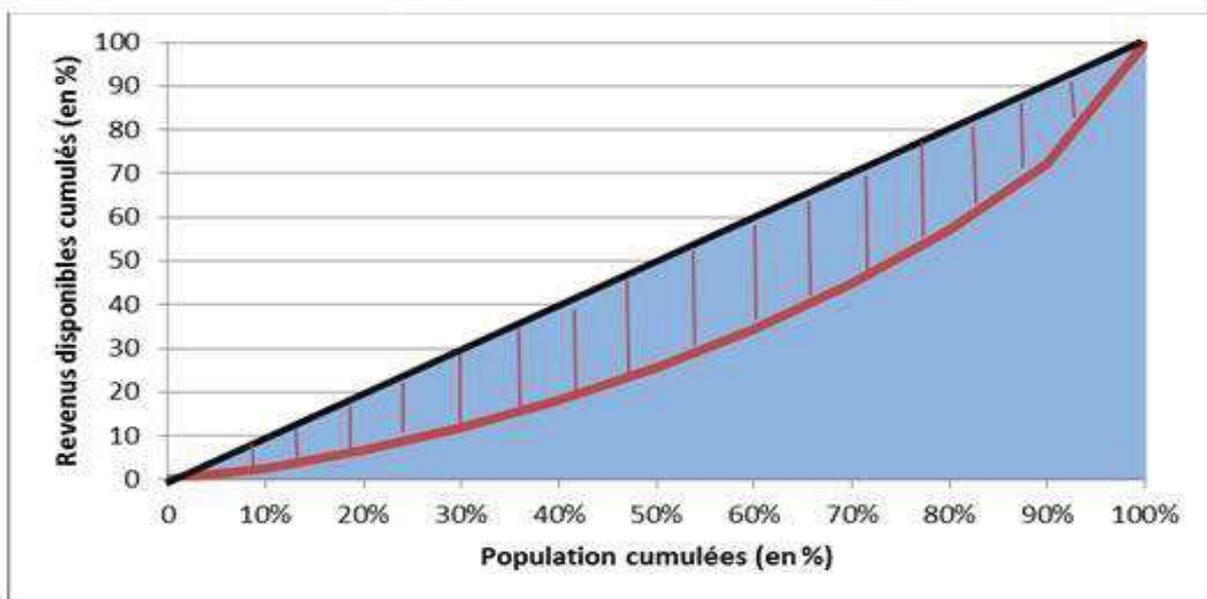


A la vue de cet indice, les championnats les plus déséquilibrés sont l'Italie et l'Angleterre. L'Allemagne, contrairement à ce qu'on avait pu croire de prime abord avec l'indice HHI, fait figure une nouvelle fois de bon élève.

- **L'indice de Gini :**

Egalement appelé coefficient de Gini, il correspond à une mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition d'une variable, comme par exemple le salaire, les revenus, ou le patrimoine au sein d'une population. Autrement dit, il mesure le niveau d'inégalité de la répartition d'une variable dans la population. Dans la majorité des cas, il est utilisé pour étudier les inégalités de salaires dans un pays. Le coefficient varie de 0 à 1. Plus il est élevé, plus l'inégalité de répartition est forte. Il se calcule à partir de la courbe de Lorenz, qui détermine la véritable distribution des variables en confrontant la variable disponible cumulée à la population cumulée. L'indice montrant le rapport entre l'égalité parfaite et la véritable distribution de la valeur s'obtient en divisant l'aire de la zone qui se situe entre la bissectrice (égalité parfaite) et la courbe de Lorenz (distribution observée de la variable)²².

Graphique : Courbe de Lorenz appliquée à la distribution des revenus disponibles en France en 2011



Source : INSEE, BSi-Economics

L'indice de Gini, une fois appliqué à la notion d'équilibre compétitif, remplace les revenus disponibles cumulés par le nombre de points disponibles cumulés ainsi que la population cumulée par le nombre d'équipes cumulé.

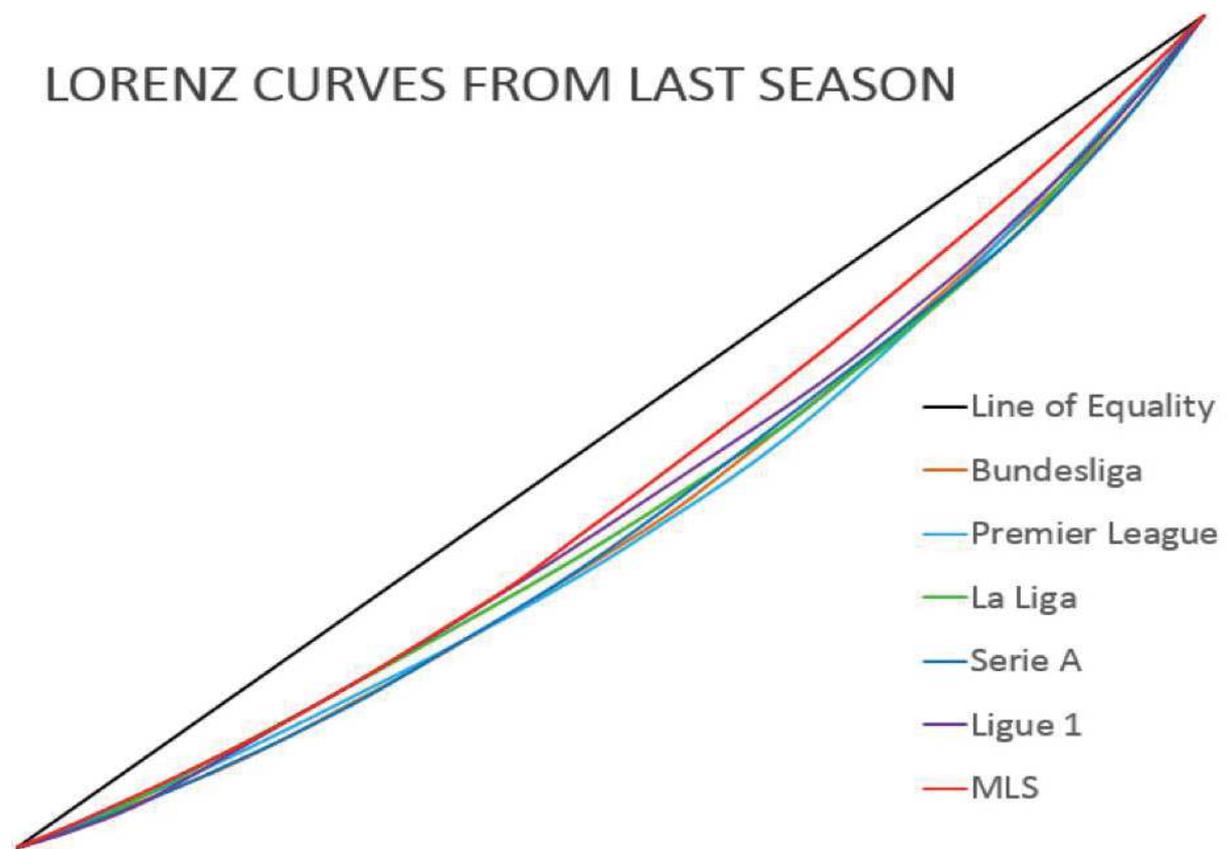
²²BSI-ECONOMICS. (2014) *Le coefficient de Gini* [en ligne]. Disponible sur: (<http://www.bsi-economics.org/288-%E2%98%86-le-coefficient-de-gini>)

D'autres auteurs ont privilégié le calcul d'un indice de Gini, établissant plus explicitement un pont entre déséquilibre et mesure des inégalités. Si on le formule par le nombre de points équivalents (qui correspondrait à une distribution égalitaire de points), l'indice de Gini peut se définir ainsi :

$$I_{\text{Gini}} = \frac{n+1}{n} - \frac{\sum_{i=1}^n ip_i}{(n-1)n^2}$$

Avec n : nombre d'équipes dans la ligue.

Pi : nombre de points obtenu par l'équipe classé i

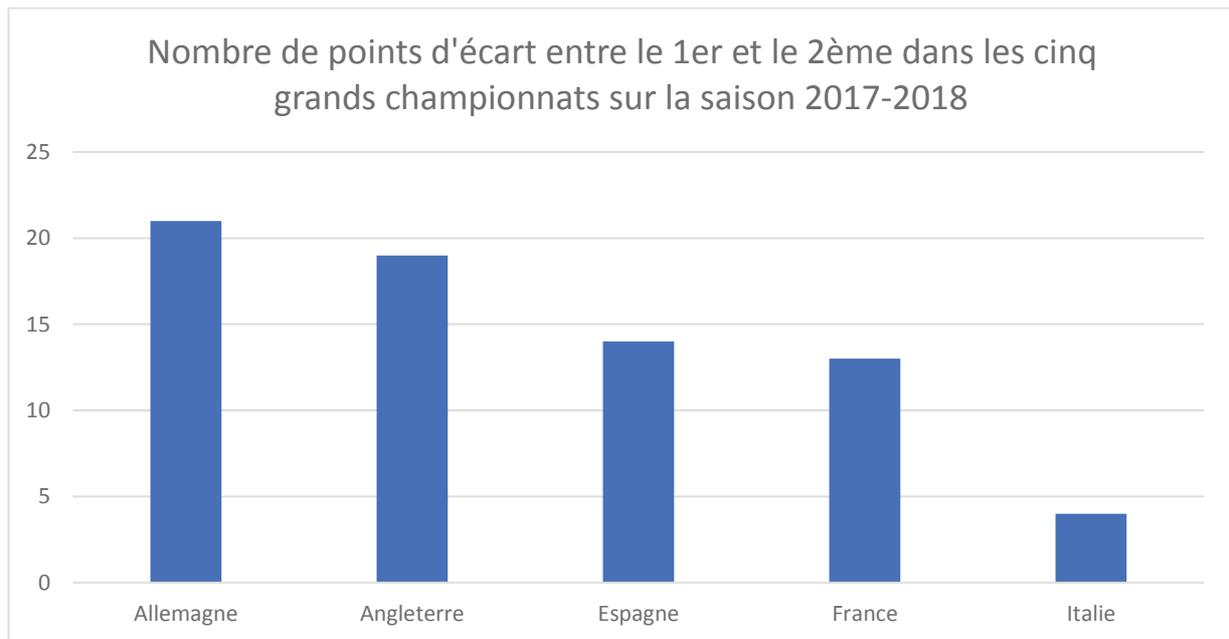


Courbe de Lorenz des 5 grands championnats européens et MLS pour la saison 2013-2014.

Source : Harvard Sports Analysis Collective²³

Ici, la MLS apparaît comme la ligue étant la plus équilibrée. Une conséquence de son organisation en ligue fermée ? Nous le verrons par la suite.

D'autres méthodes, plus simples, telles que le calcul de l'écart de points entre le premier et le deuxième ou entre le premier et le dernier, permettent de rendre compte de la domination d'un club sur tout un championnat.



Sources : propres calculs

Cet indicateur est tout à fait intéressant puisqu'il place la Bundesliga comme le championnat le plus déséquilibré (le Bayern dominant de la tête et des épaules son championnat) et la Série A comme le plus équilibrée, ce qui contredit les observations rencontrées auparavant. La définition de l'équilibre compétitif d'une ligue dépend de l'indicateur qu'on utilise.

B. Les indices de dispersions de victoires.

- **L'écart type des pourcentages de victoires.**

²³HARVARD SPORT ANALYSIS COLLECTIVE. (2015) Major League Soccer and the effect of egalitarianism [en ligne]. Disponible sur: (<http://harvardsportsanalysis.org/2015/03/major-league-soccer-and-the-effect-of-egalitarianism-2/>)

L'écart type étant la racine carrée de la variance, la mesure de l'équilibre compétitif s'est traditionnellement faite à l'aide de la variance σ^2 du pourcentage de points obtenus. Cette tradition tient son explication historique dans le fait qu'elle était principalement utilisée dans l'analyse du base-ball, sport où les matchs nuls sont absents. Afin de tenir compte des variations dans la taille des ligues, il est possible d'utiliser le ratio de l'écart type observé sur l'écart type « idéal » (Fort et Quirk, 1995)²⁴. Seulement, l'impossibilité de définir un tel écart type « idéal » dans les sports où les matchs peuvent se terminer par un nul (Cain et Haddock, 2006)²⁵ le rend difficilement utilisable dans l'analyse des ligues de football. L'écart type étant cardinalement équivalent à l'indice d'Hirshman-Herfindahl, calculé sur les pourcentages de points obtenus par les équipes, c'est ce dernier qui est privilégié dans l'étude des ligues de football.

- **L'Indice de Noll Scully :**

L'indice de Noll-Scully est l'un des indices les plus utilisés dans l'analyse de l'équilibre compétitif aujourd'hui. Il est défini comme le ratio de l'écart type observé à l'écart type des victoires d'un championnat théorique parfaitement équilibré²⁶. Ce championnat théorique parfaitement équilibré repose sur une probabilité de victoire de 0,5 à tous les matchs (écart type de $0,5/\sqrt{N}$, où N est le nombre de matchs joués pour chaque équipe). Il est donné par la formule suivante :

$$NS = \sigma / (0,5/\sqrt{N})$$

Avec $\sigma = \sqrt{\sum_i (v_i - 0,5)^2}$ (ratio de l'écart type observé).

L'indice est compris entre 0 (championnat totalement déséquilibré) et 1 (championnat parfaitement équilibré). L'équilibre parfait de référence est possible dans deux cas de figure : soit tous les clubs ont obtenu le même pourcentage de victoires en fin de championnat, soit toutes les rencontres se sont terminées sur un match nul (ce qui serait profondément ennuyeux et contreproductif en terme d'intérêt porté à la ligue).

- **L'indice des victoires surprises de Groot.**

²⁴ Fort R. et Quirk J. [1995], « Cross-subdivision, incentives and outcomes in professional team sports leagues », *Journal of Economic Literature*, 33, p. 1265-1299

²⁵ Cain L.P. et Haddock D.D. [2006], « Measuring parity : Tying into idealized standard deviation », *Journal of Sports Economics*, 7, p. 330-338.

²⁶ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », *Revue économique*, 60, p591-633.

L'approche de Groot est intéressante car elle prend en compte les confrontations directes entre les équipes d'une ligue pour construire son raisonnement. L'idée est qu'un fort équilibre compétitif dans un championnat est vérifié par la capacité des équipes supposées plus faibles pour faire un résultat et obtenir une victoire sur des équipes supposées plus fortes au cours d'une saison donnée. Pour cela, à la fin d'un championnat, un indice est donné à chaque club en fonction de son classement. Une victoire surprise selon Groot est une victoire d'un club moins bien classé sur un autre mieux classé au cours de la saison. Groot observe alors la différence de classement n entre ces deux équipes pour attribuer des « points de surprise », points donnés par $(n - 1) \times 2$. L'indice des victoires surprises est le ratio des points de surprise effectivement réalisés sur le nombre maximum de points de surprise possibles²⁷.

III. La mesure sur plusieurs saisons.

Aussi appelé équilibre compétitif dynamique, l'analyse de l'équilibre compétitif sur plusieurs saisons peut se faire en suivant différentes méthodes. Ce type d'analyse permet de capter des éléments de déséquilibres qui ne sont pas pris en compte dans le type d'analyse précédent. En effet, l'analyse de l'équilibre compétitif dynamique ne s'intéresse pas à aux écarts de points d'un championnat, mais à la mobilité et au renouvellement du classement d'année en année des équipes composant le championnat. Plus ce renouvellement est fort, plus l'équilibre compétitif de la ligue est forte. Ce type d'indicateur est particulièrement intéressant dans le cadre de l'analyse des ligues européennes car il peut être surtout révélateur du déséquilibre créé par les compétitions européennes, dont les rétributions permettent aux clubs les mieux classés de conserver leur place au fil des années, phénomène que nous étudierons plus en profondeur par la suite.

A. La fréquence d'appartenance au groupe des vainqueurs sur un nombre donné de saisons.

Ici, c'est le manque de rotation au sein du cercle des équipes vainqueurs du championnat qui intervient. Plus le pourcentage de titres remportés sur un nombre défini

²⁷Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

d'équipes (souvent 3 ou 5) est élevé, plus cela signifie que le renouvellement des équipes vainqueurs du championnat est faible et plus le déséquilibre est important²⁸.

Championnat	Pourcentage	Trois meilleures équipes
Allemagne	91%	Bayern Munich (15), Borussia Dortmund (5), Werder Brême/Kaiserlautern/VfL Wolfsburg/VfL Stuttgart (1)
Espagne	91%	FC Barcelone (11), Real Madrid (8), Atlético Madrid/FC Valence (2)
Italie	91%	Juventus Turin (12), Inter Milan (5), Milan AC (4)
Angleterre	83%	Manchester United (11), Chelsea (5), Arsenal/Manchester City (3)
France	61%	Olympique Lyonnais (7), Paris Saint Germain (5), AS Monaco/FC Girondins de Bordeaux, FC Nantes (2)

Pourcentage de titres remportés par les trois meilleures équipes, saison 1994-1995 à saison 2017-2018. Sources : propres calculs

Ainsi, la France apparait comme le championnat ayant la meilleure rotation de champion sur les 23 dernières saisons, alors que l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ont une très faible rotation.

B. L'indice de corrélation de rang de Spearman

En économie, « le coefficient de corrélation de rang » (appelé coefficient de Spearman) examine s'il existe une relation entre le rang des observations pour deux caractères X et Y, ce qui permet de détecter l'existence de « relations monotones ». Appliqué à la mesure de l'équilibre compétitif, l'indice de Spearman repose essentiellement sur une conception générale de l'équilibre compétitif : si une ligue est équilibrée, alors la probabilité de chaque équipe de gagner chaque rencontre est proche de $\frac{1}{2}$ et donc l'issue des matchs reste improbable. Cette incertitude se remarque à l'observation des classements sur plusieurs saisons : un fort brassage des équipes et une faible corrélation de classements d'une saison à l'autre signifie un rééquilibrage compétitif plus grand d'une saison à l'autre. Noté r_s , il s'agit d'un calcul réitéré saison après saison. Pour cela, il faut diviser le nombre de clubs arrivés à la même place que la saison passée par le nombre total de clubs composant la ligue. Si r_s est proche de zéro, la ligue est équilibrée, alors que si r_s est proche de 1, les deux classements étant très corrélés, la ligue est déséquilibrée²⁹.

²⁸ Drut B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

²⁹ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633

C. L'Indice composite d'équilibre compétitif

Proposé par Humphreys³⁰, il se calcule à partir de la moyenne des écarts types de victoires de chaque club (i sur nombre T) de saisons consécutives et de la moyenne des écarts types de pourcentages de victoire sur l'ensemble des N clubs pour une saison t . Sa formule est la suivante :

$$EC = \frac{\bar{\sigma}_t}{\bar{\sigma}_n},$$

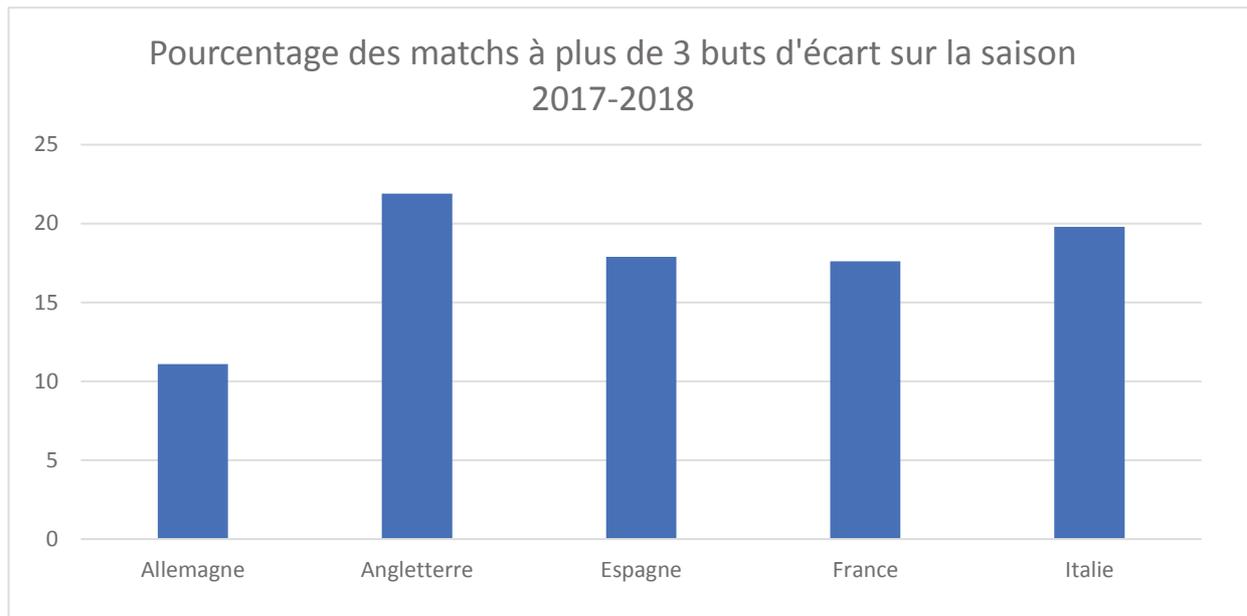
où $\bar{\sigma}_t$: moyenne des σ_i , les σ_i étant les écarts types des pourcentages de victoires de chaque club i sur un nombre T de saisons consécutives et $\bar{\sigma}_n$: moyenne des σ_{nt} , les σ_{nt} étant les écarts types des pourcentages de victoires sur l'ensemble des N clubs pour une saison t .

Dans le cadre de l'analyse du football, la possibilité du match nul rend le calcul de l'indice composite d'équilibre compétitif impossible à réaliser. Pour pallier à ce problème, on compte le match nul valant comme une demi-victoire dans le calcul des indices.

Enfin, dans un registre totalement différent, les chercheurs du CIES, l'observatoire du football de Neuchâtel, ont dans une récente étude³¹ utilisé le pourcentage de matches se terminant par trois buts d'écart ou plus et son évolution d'une saison à l'autre. Cette approche nouvelle permet de prendre en compte l'écart qui sépare les équipes d'un championnat non par les différences de victoires mais par la différence directement observée lors des matches déséquilibrés. En considérant qu'un match se terminant par plus de trois buts d'écart est déséquilibré, le pourcentage de ce type de match sur l'ensemble des rencontres se révèle être un indicateur puissant des disparités croissantes entre les équipes. Le CIES étudie également la différence moyenne de buts par matchs.

³⁰ Humphreys B., (2002) : "Alternative Measures of Competitive Balance in Sports Leagues", *Journal of Sports Economics*, 3, p. 133-148.

³¹ CIES OBSERVATOIRE DU FOOTBALL. (2018) *Lettre hebdomadaire numéro 221* [en ligne]. Disponible sur (<http://www.football-observatory.com/IMG/sites/b5wp/2017/221/fr/>)



Source : CIES – Observatoire du football

Seulement, aucune de ces approches n'est parfaite et ne permet de rendre compte d'une réalité totalement objective. Choisir sa méthode d'analyse de l'équilibre compétitif, c'est aussi prendre parti dans ce que l'on veut démontrer. De plus, la notion d'équilibre compétitif en lui-même souffre de contradictions quand il s'agit d'expliquer des phénomènes comme l'affluence. C'est ce que nous allons voir dans un deuxième chapitre.

Chapitre 2 : Les limites des méthodes de calcul et de la notion d'équilibre compétitif

L'objet de ce chapitre est de montrer les quelques limites que rencontrent les indices de calcul de l'équilibre compétitif, mais pas seulement. Il vise aussi à présenter les obstacles auxquelles se heurtent la notion d'équilibre compétitif comme par exemple pour expliquer l'affluence. Face à cela, des pistes de réflexions qui s'offre à l'analyse de l'équilibre compétitif.

I. Les limites dans la mesure de l'équilibre compétitif

Les différentes méthodes de mesure de l'équilibre compétitif comportent certaines limites. En plus de pouvoir rencontrer des résultats très différents suivant l'indicateur choisi, en voici quelques exemples :

A. Concernant l'usage de l'indice HHI.

Gayant et Le Pape³² affirment qu'il a été naturellement proposé « sous le prétexte qu'il existe une analogie entre le pourcentage de points obtenus par une équipe et la part de marché obtenue par une entreprise ». Or, cette analogie est incorrecte : en effet, il est impossible pour un club d'acquérir 100% des parts de marché, sauf dans le cas particulier d'un championnat à 2 équipes. Même si une équipe gagne tous ses matchs, elle ne pourra jamais obtenir la totalité des points distribués en championnat, puisque d'autres points sont distribués au cours de matchs entres d'autres équipes. C'est pour cette raison que l'indice HHI ne peut être borné que par une valeur strictement inférieure à 1.

B. Concernant l'indice de Gini.

³² Gayant J.P., Le Pape N. [2015], « Mesure de la Competitive Balance dans les ligues de sports professionnels », *Revue économique*, 66, p.427-448.

Selon Joshua Utt et Rodney Fort, adapté à l'analyse de l'équilibre compétitif d'une ligue, le coefficient de Gini révèle un problème d'équilibre concurrentiel beaucoup plus important que celui montré dans les autres estimations. En effet, des complications supplémentaires tel que des calendriers déséquilibrés, des matchs interdivisionnel (dans le cadre des coupes nationales) et maintenant des matchs inter-ligues (dans le cadre des compétitions internationales) doivent être surmontés avant que les coefficients de Gini en pourcentage gagnants puissent donner des estimations précises de l'équilibre compétitif.³³

C. Les limites de l'approche de Noll Scully

L'approche de Noll Scully a pour objectif d'intégrer l'influence du nombre de matchs. Cependant, sa formulation, qui consiste à incorporer une valeur théorique idéale de ce que l'équilibre compétitif devrait être accompagnée de limites³⁴ : Dans un championnat où toutes les équipes ont une chance sur deux de remporter chaque rencontre, le résultat est-il toujours un partage des points équitables à la fin de la saison ? De plus, il ne prend pas en compte des notions telles que la dynamique ou bien l'enjeu des matchs.

D. Les limites de l'indice de corrélation de rang de Spearman

L'indice de corrélation de Spearman, s'il ne s'intéresse pas aux corrélations entre les positions des clubs au classement d'une année sur l'autre, pose problème dans le sens où il ne prend pas en compte l'importance de l'écart entre deux positions d'une année sur l'autre. Par exemple, si tous les clubs finissent à une position inférieure ou supérieure d'une seule place par rapport à l'année précédente, l'indice de corrélation est minimal et on dira que l'équilibre compétitif est maximal. En revanche, dans le cas où 2 ou 3 clubs ont gardé la même position d'une année sur l'autre alors que les positions des autres clubs ont changé du tout ou tout, l'indice sera plus élevé et on dira que la ligue est plus déséquilibrée.

³³ Utt J., Fort R. [2002]: "Pitfalls to Measuring Competitive Balance With Gini Coefficients". *Journal of Sports Economics*.4, p.367-373.

³⁴ <https://www.cairn.info/revue-movement-and-sport-sciences-2012-3-p-13.htm>

II. Les limites de la notion d'équilibre compétitif

Selon la notion d'équilibre compétitif, une rencontre ou une saison équilibrée est une rencontre ou une saison qui suscite de l'intérêt. Néanmoins, l'absence de prise en compte de l'enjeu dans les analyses ainsi que l'évolution des sources de revenus des clubs de football font que la notion d'équilibre doit se renouveler pour expliquer l'évolution de l'intérêt des spectateurs.

A. Equilibre compétitif et affluence : une variable qui n'est valable que pour les ligues fermées à cause de l'importance de l'enjeu.

Selon la notion d'équilibre compétitif, une rencontre ou une saison équilibrée est une rencontre ou une saison qui suscite de l'intérêt. Par convention, l'affluence est considérée comme la variable qui permet de vérifier cet intérêt. En fait, l'affluence ne correspond pas à l'équilibre compétitif. Par exemple, la saison 1995-1996 de Ligue 1, une des plus équilibrées, est aussi celle qui a attiré le moins d'affluence. En revanche, la saison 2006-2007, une des moins incertaines quant à l'attribution du titre (Lyon domine alors outrageusement le championnat) a battu des records d'affluence à l'époque³⁵. La domination de Lyon sur ces années n'a pas affaibli l'affluence sur ces années non plus. Ces observations ne confirment pas l'hypothèse que l'équilibre compétitif attire les spectateurs. La variable de l'affluence est en réalité beaucoup plus valable que pour les ligues fermées. En effet, la menace de la relégation, couplée à la course aux places européennes, apporte aux matchs un autre facteur d'intérêt pour les spectateurs : l'enjeu. L'enjeu répond à une demande d'optimisation de la fonction objective des clubs, qui jouent soit pour une promotion en coupe européenne, soit pour éviter la relégation. Il ne répond pas à la qualité du talent. Il est par exemple intéressant de noter que le pourcentage de matchs à enjeu est supérieur en ligue ouverte (53 à 63%) qu'en ligue fermée, ces dernières comportant des matchs de fin de saison entre équipes de bas de tableau sans grand intérêt³⁶. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir que les matchs de

³⁵ La saison 1995-1996 a vu un nombre de spectateurs de 5,02 millions de spectateurs avec un écart de point entre le 1^{er} et le 2^{ème} de 5,6 % alors que la saison 2006-2007 a vu un nombre de spectateurs de 8,29 millions avec un écart de point entre le 1^{er} et le 2^{ème} de 21%. Source : Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

³⁶ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

la 38^{ème} journée sont ceux qui mobilisent le plus d'affluence (280 019). Sur cette journée, on remarque que le match entre le Dijon FCO et le SCO d'Angers a mobilisé 12 228 spectateurs, chiffre en dessous de la moyenne de la saison pour Dijon, qui est de 14270 spectateurs, alors que le match opposait le 9^{ème} au 12^{ème} de Ligue 1. De l'autre côté, le match opposant l'ESTAC à l'AS Monaco a battu un record d'affluence (14 585 contre 12 196 de moyenne) alors que l'écart entre les deux équipes au classement était pour le moins conséquent (2^{ème} contre le 19^{ème})³⁷. Ainsi, en ligue ouverte, le déséquilibre de la ligue n'a pas de réel impact sur l'affluence. Par conséquent, les modèles de ligues sportives qui ne font que se focaliser sur l'affluence dans les stades sont destinés à être dépassés. Ce concept d'enjeu est aussi important pour faire la distinction entre supporter et spectateur : selon Cairns et al. (1986)³⁸, le supporter souhaite un déséquilibre compétitif en faveur de son club favori alors que le spectateur, fan de son sport, souhaite assister à des matchs à fort enjeu tout au long de la saison. Le supporter aura plus tendance à suivre seulement une équipe, peu importe l'enjeu ou l'équilibre du match. Le second va entamer un processus de sélection des matchs qu'il va regarder en fonction de l'enjeu et des conséquences d'une victoire ou défaite d'une des deux équipes, et non pas seulement en fonction de l'équilibre du match.

B. L'affluence, une variable dépassée

L'affluence n'est pas seulement déterminée par l'équilibre des matchs. En plus d'être déterminée par l'enjeu, elle est le produit du classement des³⁹ clubs : en effet, selon le rapport de l'UEFA de 2015, gagner une place au classement d'une saison à une autre équivaudrait à une hausse de 4% de son affluence moyenne, et inversement. Par ailleurs, l'ancien modèle de financement basé sur les recettes au guichet, le sponsoring et les subventions, ont été remplacés par une nouvelle structure faisant la part belle aux droits de retransmissions télévisuels ainsi qu'aux nouvelles sources de financement que sont le merchandising, les apports des magnats financiers et la bourse des valeurs (Andreff et Staudohar, 2000)⁴⁰. D'où l'importance des chiffres d'audiences dans l'analyse de l'intérêt que suscitent un match ou

³⁷ Source : site officiel de la LFP

³⁸ Cairns J., Jennett N., Sloane P. [1986], « The economics of professional team sports: A survey of theory and evidence », *Journal of Economic Studies*, 13, p. 3-80.

³⁹ <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Perdre-plusieurs-places-au-classement-fait-il-chuter-l-affluence-au-stade/784142>

⁴⁰ Andreff W., Staudohar P. [2000], « The evolving European model of professional sports finance », *Journal of Sports Economics*, 1, p. 257-276.

une saison : cette variable étant celle qui a le plus d'impact sur le plan financier, c'est elle qu'on cherche à maximiser.

Face à ces limites, Andreff⁴¹ propose 3 pistes de recherche pour l'analyse économique du football européen : la première porte sur l'impact économique de l'enjeu sportif. Comme vu plus haut, celui-ci est primordiale, puisque ce sont ces matchs-là qui décide de l'évolution sportive des clubs et qui redistribuent les forces en présence pour la saison suivante. Mais la complexité des calculs n'a pour l'instant pas permis de dégager de modèle fiable. Andreff préconise d'utiliser une approche probabiliste. Le deuxième porte sur la régulation du football européen par la contrainte budgétaire : aucune étude ne tranche avec précision sur l'impact d'une contrainte budgétaire « molle » ou « forte » sur la une bonne gouvernance ou non des clubs, et ce dans un contexte d'inflation des salaires et de la hausse du surendettement dans le monde du football. Enfin, le troisième point porte sur l'étude du cercle vicieux entre les droits télévisuels et les salaires. En effet, selon Ascari et Gagnepain (2006)⁴², l'importance croissante des revenus télévisuelles dans les ligues européennes coïncide avec la montée des déficits dont ils sont sans doute l'origine. Seulement, quelles sont les facteurs qui font qu'une chaîne va vouloir diffuser tel match ou tel compétition ? La hausse des droits TV créer-t-elle forcément un écart financier plus grand entre les clubs ?

⁴¹ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », *Revue économique*, 60, p591-633.

⁴² Ascari G., Gagnepain P. [2006], « Spanish football », *Journal of Sports Economics*, 7, p. 76-89.

DEUXIEME PARTIE: Un déséquilibre grandissant dans les ligues de football en Europe: constat et explications.

L'objet de cette partie sera dans un premier temps de constater le phénomène de déséquilibre compétitif des cinq grands championnats sur les 15 dernières années à l'aide de l'indice C5 de l'équilibre compétitif. Par la suite, nous verrons que ce déséquilibre grandissant est le produit de l'organisation des ligues européennes en ligues ouvertes, à travers le système de promotion relégation. Ce système, couplé à la hausse des droits de retransmissions télévisuelle dans la part des revenus des clubs Européen, est à l'origine d'un mécanisme auto-renforçant des inégalités sportives et financières. Enfin, les Coupes européennes, et en premier lieu la Ligue des Champions, sont des compétitions qui accélèrent ces inégalités à travers de fortes primes et en faisant la part belle aux grands championnats européens, au sein desquelles une minorité de clubs -toujours les mêmes- s'accapare les places qualificatives chaque année.

Ces dernières années, on assiste à un renouveau de l'établissement des records dans le domaine du ballon rond. Que ce soit en Liga avec le record de buts, de victoire et de points gagnés en une saison pour le Real Madrid de 2011-2012, record égalé en terme de victoire et de points par le FC Barcelone l'année suivante; en Premier League où Manchester city vient de réaliser une saison 2017-2018 tout à fait historique (record de buts et de points gagnés en une saison) ; en Ligue 1 où le PSG a battu le record de nombre de points glanés en une saison et de victoires (ce dernier à égalité avec le Monaco de 2016-2017) en 2015-2016; en Série A où la Juventus Turin a battu le record de victoires en une saison en 2013-2014 et où le Napoli a battu le record de buts marqués en une saison pendant la saison 2016-2017; ou bien même en Bundesliga où le Bayern Munich n'en finit plus d'écraser la concurrence d'année en année, la tendance est à la multiplication de ces records. Faut-il en voir un signe de l'agrandissement de l'écart entre les clubs des championnats nationaux et donc d'un affaiblissement de l'équilibre compétitif ? Si oui, pour quelles raisons ? c'est ce que nous allons voir dans cette partie.

CHAPITRE 3 : L'analyse de l'évolution de l'indice C5EC dans le temps

Cette partie va faire l'objet du calcul de l'évolution de l'indice C5 de l'équilibre compétitif des prétendus cinq grands championnats européens (Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie) sur les 15 dernières saisons. A l'issue de cette analyse, il sera possible de donner quelques pistes d'interprétations concernant les différences d'équilibre compétitif entre ces championnats, et surtout de dégager une tendance à l'augmentation ou non du déséquilibre compétitif pour l'ensemble de ces derniers.

I. Le calcul des indices C5 des cinq grands championnats sur les 15 dernières saisons.

Comme dit précédemment, l'indice C5 permet de mesurer l'écart entre les 5 premiers clubs du championnat et les autres clubs sur une saison. J'ai entrepris la démarche de calculer cet indice pour chacun des cinq grands championnats du continent européen sur les 15 dernières saisons :

A. Calcul de l'indice C5

Saison	Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
2003-2004	0,387	0,349	0,331	0,344	0,409
2004-2005	0,369	0,366	0,338	0,316	0,355
2005-2006	0,397	0,365	0,345	0,328	0,386
2006-2007	0,375	0,353	0,337	0,310	0,369
2007-2008	0,374	0,381	0,339	0,326	0,359
2008-2009	0,384	0,378	0,347	0,346	0,352
2009-2010	0,375	0,370	0,374	0,345	0,351
2010-2011	0,381	0,342	0,357	0,323	0,346

2011-2012	0,396	0,365	0,350	0,349	0,343
2012-2013	0,390	0,375	0,371	0,338	0,361
2013-2014	0,405	0,379	0,377	0,359	0,371
2014-2015	0,388	0,358	0,399	0,349	0,348
2015-2016	0,393	0,343	0,377	0,338	0,367
2016-2017	0,384	0,386	0,381	0,372	0,383
2017-2018	0,374	0,387	0,362	0,370	0,385

Indices C5 des cinq grands championnats Européen (Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie) sur les 15 dernières saisons⁴³. Source : propres calculs.

B. Calcul de l'indice C5EC

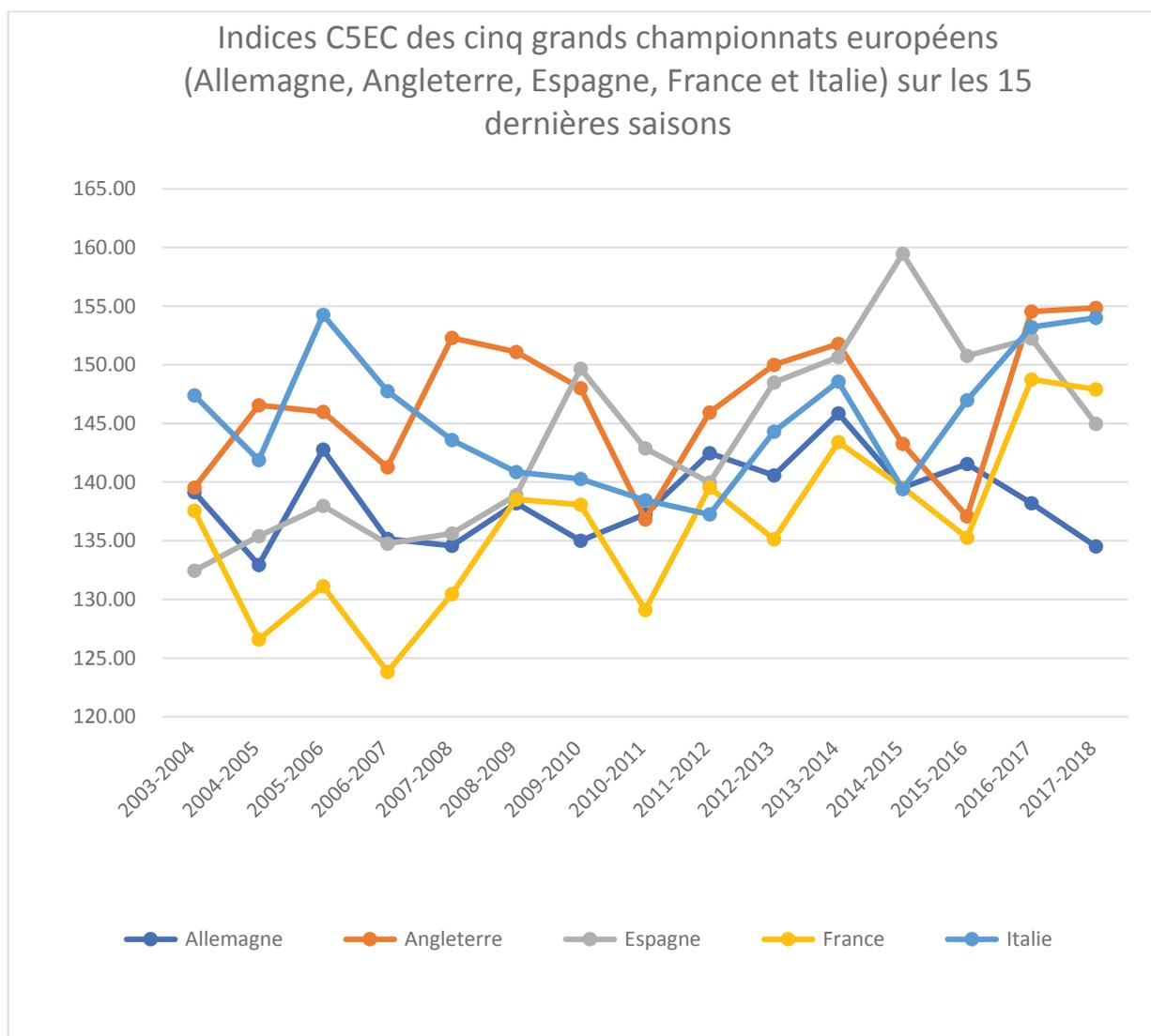
Cependant, la Bundesliga se composant de 18 équipes et la saison 2003-2004 de Série A se jouant également à 18 équipes, le calcul de l'indice C5 de l'équilibre compétitif est apparu nécessaire afin de gommer les défauts de calcul dus à la différence de taille entre les différents championnats :

	Allemagne	Angleterre	Espagne	France	Italie
2003-2004	139,15	139,53	132,44	137,56	147,39
2004-2005	132,94	146,55	135,38	126,59	141,87
2005-2006	142,77	146,00	137,97	131,12	154,26
2006-2007	135,16	141,27	134,74	123,83	147,76
2007-2008	134,57	152,31	135,61	130,47	143,58
2008-2009	138,20	151,10	138,88	138,52	140,86
2009-2010	135,00	148,02	149,67	138,06	140,27
2010-2011	137,26	136,83	142,88	129,11	138,46

⁴³ Classements : <http://www.les-sports.info>. Par souci de cohérence, la Juventus de Turin est considérée comme 1^{ère} malgré sa place officielle de dernier en raison du scandale des matchs truqués lors de la saison 2005-2006 de Série A.

2011-2012	142,46	145,94	139,96	139,53	137,24
2012-2013	140,57	150,00	148,48	135,15	144,29
2013-2014	145,85	151,79	150,66	143,41	148,57
2014-2015	139,52	143,27	159,46	139,54	139,39
2015-2016	141,53	137,08	150,76	135,27	146,99
2016-2017	138,20	154,55	152,24	148,76	153,21
2017-2018	134,51	154,85	144,97	147,89	154,02

Indices C5EC des cinq grands championnats Européen (Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie) sur les 15 dernières saisons. Source : Propres calculs.



II. Interprétation et pistes de réflexions des résultats de l'indice C5EC

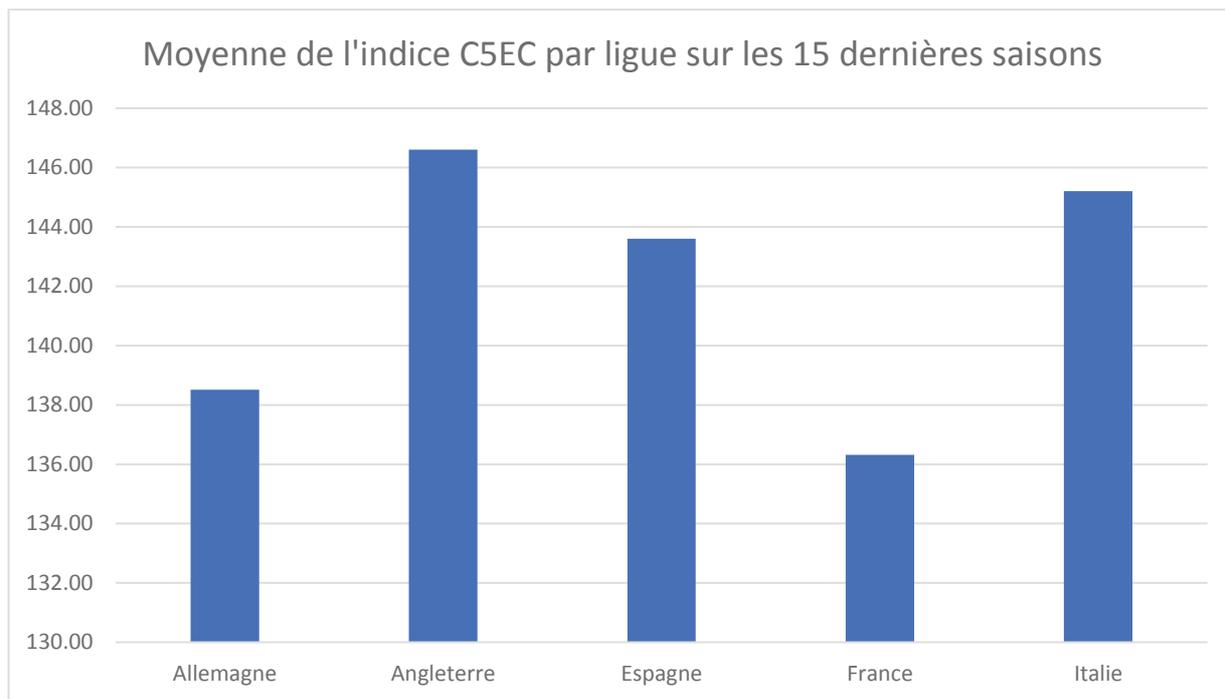
A. Une tendance à la convergence de l'indice C5EC au sein des cinq grands championnats

Au niveau de la dynamique entre les cinq championnats, on remarque une apparente convergence dans le temps de l'indice C5EC. Au début disparate, l'indice des différents championnats, même s'il ne stabilise pas encore, se rapproche au fil des saisons. Quelles origines peut-on donner à cette tendance à la convergence ? Les coupes européennes, rare point commun entre toute ces ligues, ont-elles influencé ce phénomène ?⁴⁴ A noter également que le minimum a été atteint en France pour la saison 2006-2007 (indice C5EC de 123,83) et que le maximum a été atteint lors 2014-2015 en Espagne (indice C5EC de 159,46).

B. Une tendance à l'augmentation de l'écart entre les 5 premiers et le reste des équipes des championnats.

Afin de pouvoir juger du rapport entre l'indice C5EC des ligues sur cette période donnée, j'ai calculé la moyenne de l'indice C5EC sur les 15 dernières saisons :

⁴⁴ Ce point sera développé dans la suite du mémoire.



Sources : propres calculs

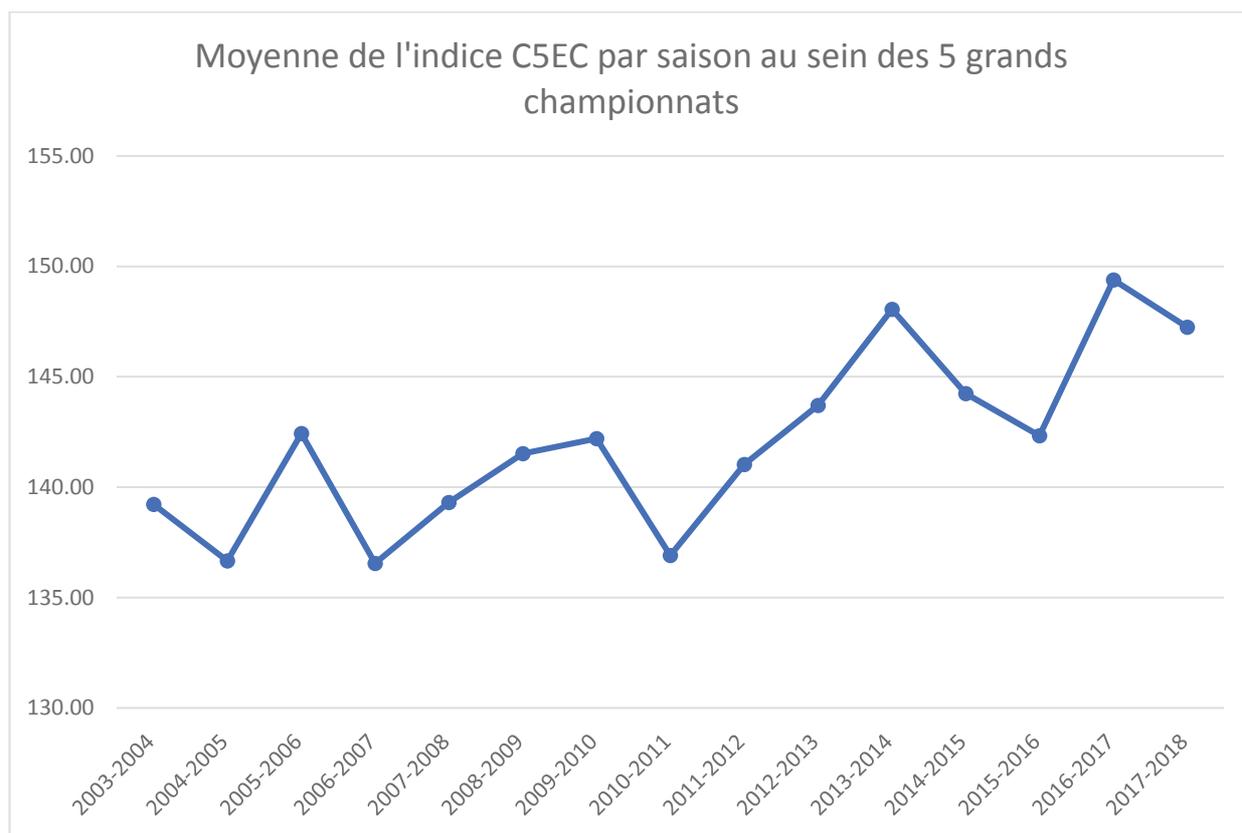
Les championnats nationaux de l'Angleterre, et dans une moindre mesure d'Espagne et d'Italie, apparaissent comme les plus déséquilibrés sur les 15 dernières saisons. En ce qui concerne l'Angleterre, c'est un résultat que l'on peut qualifier de surprenant dans le sens où la Premier League a l'image d'un championnat où toutes les équipes ont des joueurs de qualités, notamment grâce à la forte rétribution des droits télévisuels en Angleterre qui permet même aux « petits » clubs de Premier League de pouvoir investir massivement sur le marché des transferts (en 2017, le dernier a empoché 107 millions d'euro, alors que par exemple le PSG, premier de Ligue 1 pour la saison 2014-2015, n'avait récupéré « que » 45,5 millions d'euro⁴⁵). Cela montre bien qu'en matière d'équilibre compétitif, le facteur clé reste la part accordée à chacune des équipes (Chelsea, 1^{er}, avait récupéré 173 millions d'euro la même année).

De l'autre côté, l'Allemagne et surtout la France ont les championnats les plus déséquilibrés aux yeux de l'indice C5EC. Cependant, à la vue du graphique ci-dessus, on observe une vraie tendance à la hausse de l'indice de la ligue 1. L'hégémonie du Paris Saint Germain sur le championnat français progressivement mis en place depuis l'arrivée de QSI en 2011 ainsi que la constitution d'un « big four » à la française avec Monaco, Lyon et Marseille

⁴⁵ Desprez B., « Droits TV : Le dernier du championnat anglais touche plus que le PSG », Le Figaro.fr [en ligne], Disponible sur : (<http://sport24.lefigaro.fr/le-scan-sport/business/2015/02/10/27004-20150210ARTFIG00319-droits-tv-le-dernier-du-championnat-anglais-touche-plus-que-le-psg.php>)

dessine très clairement un championnat à 3 vitesses qui s'est très bien matérialisé durant la saison 2017-2018⁴⁶.

Enfin, j'ai calculé la moyenne de l'indice C5EC pour l'ensemble des 5 ligues chaque année depuis 15 saisons, afin d'avoir un point de vue général de l'évolution de l'équilibre compétitif en Europe depuis ces 15 dernières saisons :



Source ; propres calculs

On observe une tendance à la hausse de l'indice C5EC. Malgré une certaine instabilité dans l'indice d'une saison sur l'autre, l'équilibre compétitif n'a jamais été aussi haut sur les 15 dernières années que depuis la saison 2012-2013. Ces 5 dernières années seraient donc les plus déséquilibrées entre les 5 premiers et le reste des équipes des championnats depuis une période relativement longue. Quelles en sont les raisons ?

⁴⁶ A la fin de la saison, il y a 13 points d'avance entre Paris (1^{er}) et Monaco (2^{ème}) ainsi que 19 points d'écart entre Marseille (4^{ème}) et Rennes (5^{ème}).

CHAPITRE 4 : Le système de ligue ouverte conduisant au déséquilibre compétitif

En Europe ainsi qu'en Amérique du Sud, les ligues de football professionnel sont organisées sous forme de championnats de plusieurs niveaux dont la composition est modifiée chaque saison. Mis à part le cas de l'Angleterre, où les 4 premiers niveaux sont professionnels, la majorité des ligues comportent deux divisions professionnelles. Ces ligues ouvertes sont fondées sur un système de promotions-relégations, et s'opposent au modèle Américain de ligue fermée (NBA en basketball, MLS en football...). La comparaison des deux constitue un thème de recherche important en économie du sport ([Bourg et Gouguet, 2001])⁴⁷. Comparativement à ces ligues fermées, il est remarquable que les vainqueurs des championnats nationaux varient très peu d'une saison sur l'autre en ligue ouverte. Par exemple, comme vu précédemment, la Juventus de Turin, L'Inter Milan et le Milan AC se partagent 91% des titres de série A depuis la saison 1994-1995 (taux similaire en Angleterre et en Espagne), alors que ce taux est de seulement 45% pour la MLS depuis sa création⁴⁸. Selon Andreff (2009)⁴⁹, la corrélation des classements entre une saison et la saison précédente est assez forte dans les ligues de football dites ouvertes. Enfin, selon le CIES – observatoire du football, l'équilibre compétitif du football européen en général est en déclin⁵⁰. En effet, la proportion de rencontres déséquilibrées a augmenté sur la saison 2017-2018⁵¹ par rapport à la saison dernière dans 20 des 29 compétitions analysées. Au total, l'écart moyen de buts par match est passé de 1,37 à 1,40. Plus révélateur, le pourcentage de match se terminant avec 3 buts ou plus d'écart est passé de 16,2% à 17,3%. Parmi les ligues des 5 grands championnats, la Première League et l'Italie ont vu ce taux augmenter respectivement de 4,2% et 2,5 %, l'Angleterre confirmant son déséquilibre en ayant le plus fort taux des championnats nationaux derrière Chypre. De l'autre côté, l'Allemagne voit une baisse de ce pourcentage de 5,6%. En ce qui concerne la France et l'Espagne, le pourcentage reste relativement stable.

⁴⁷ BOURG J.-F et GOUGUET J.-J [2001], économie du sport, La Découverte, « repères », Paris, 2005, nouvelle édition.

⁴⁸ De 1996 à 2017, les L.A Galaxy (5), D.C United (3) et le Dynamo Houston (2) se sont partagés ces 45%.

⁴⁹ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

⁵⁰ CIES OBSERVATOIRE DU FOOTBALL. (2018) Lettre hebdomadaire numéro 221 [en ligne]. Disponible sur (<http://www.football-observatory.com/IMG/sites/b5wp/2017/221/fr/>)

⁵¹ 2016/17: matchs disputés jusqu'au 03/04/2017 - 2017/18: matchs disputés jusqu'au 29/03/2018

[A]	2016/17	2017/18	Evol		[B]	2016/17	2017/18	Evol	
Champions League	21.0%	29.5%	+8.5%	●	Champions League	1.55	1.87	+0.32	●
CYP	22.5%	27.0%	+4.5%	●	CYP	1.55	1.75	+0.20	●
ENG	17.7%	21.9%	+4.2%	●	POR	1.25	1.55	+0.30	●
SUI	20.0%	21.7%	+1.7%	●	SVN	1.43	1.54	+0.11	●
SVN	18.5%	21.2%	+2.7%	●	SUI	1.47	1.54	+0.07	●
BUL	14.3%	20.9%	+6.6%	●	SRB	1.32	1.49	+0.17	●
ITA	17.3%	19.8%	+2.5%	●	ITA	1.47	1.47	0.00	○
DEN	17.6%	19.2%	+1.6%	●	ESP	1.40	1.46	+0.06	●
POR	11.9%	18.5%	+6.6%	●	BUL	1.41	1.46	+0.05	●
ESP	17.6%	17.9%	+0.3%	○	NED	1.42	1.46	+0.04	●
NED	17.1%	17.9%	+0.8%	●	CRO	1.36	1.44	+0.08	●
FRA	17.9%	17.6%	-0.3%	○	ENG	1.44	1.44	0.00	○
SRB	12.1%	17.4%	+5.4%	●	DEN	1.34	1.43	+0.09	●
CRO	16.2%	17.2%	+1.0%	●	AUT	1.59	1.41	-0.18	●
UKR	15.9%	16.8%	+0.9%	●	FRA	1.40	1.40	0.00	○
CZE	13.6%	16.2%	+2.5%	●	SVK	1.40	1.38	-0.02	○
Europa League	13.5%	16.1%	+2.6%	●	Europa League	1.30	1.37	+0.07	●
SVK	14.6%	16.0%	+1.4%	●	TUR	1.33	1.37	+0.04	●
TUR	14.2%	15.8%	+1.6%	●	SCO	1.40	1.33	-0.07	●
SCO	17.8%	15.6%	-2.2%	●	CZE	1.19	1.32	+0.13	●
AUT	21.5%	15.6%	-5.9%	●	HUN	1.27	1.32	+0.05	●
ROM	7.7%	13.9%	+6.2%	●	ISR	1.19	1.29	+0.10	●
POL	19.9%	13.9%	-6.0%	●	ROM	1.22	1.26	+0.04	●
HUN	12.5%	13.9%	+1.4%	●	UKR	1.27	1.24	-0.03	○
BEL	16.7%	13.3%	-3.4%	●	BEL	1.36	1.24	-0.12	●
GRE	15.9%	13.1%	-2.7%	●	GER	1.42	1.23	-0.19	●
ISR	12.1%	11.6%	-0.4%	○	POL	1.41	1.20	-0.21	●
GER	16.7%	11.1%	-5.6%	●	RUS	1.22	1.18	-0.04	○
RUS	14.3%	10.5%	-3.8%	●	GRE	1.29	1.18	-0.11	●
Total	16.2%	17.3%	+1.1%	●	Total	1.37	1.40	+0.03	●

% de matchs avec trois buts d'écart ou plus [A] et différence moyenne de buts par match [B].
(2016/17: matchs disputés jusqu'au 03/04/2017 - 2017/18: matchs disputés jusqu'au
29/03/2018). Source : CIES – Observatoire du football.

Ce déséquilibre grandissant tiendrait à l'organisation en ligue ouverte des championnats européens. Quelles en sont les caractéristiques ? Quelles sont ces différences avec le système en ligue fermée (exemple de la MLS) qui impactent ainsi l'équilibre compétitif ?

I. L'organisation des sports d'équipes professionnels européens en ligue ouverte : les 11 points de Szymanski [2003]⁵² et Andreff [2007]⁵³.

⁵² Buzzachi L., Szymanski S., Valletti T. [2003], « Equality of opportunity and equality of outcome: Open leagues, closed leagues and competitive balance », Journal of Industry, Competition and Trade, 3, p. 167-186.

⁵³ Andreff W. [2007a], « Régulation et institutions en économie du sport », Revue de la régulation : Capitalisme, Institutions, Pouvoirs, n° 1, varia.

1- La ligue professionnelle de chaque pays est soumise à la fédération internationale à laquelle elle appartient. Cette fédération nationale évolue dans un cadre plus général (la FIFA) et sélectionne les meilleurs éléments du pays pour jouer les compétitions internationales. De plus, les fédérations nationales interdisent la concurrence de la ligue majeure de leur sport dans un même pays. La concurrence entre la Major League Soccer et la North American Soccer League aux Etats-Unis est propre à une ligue fermée et serait impossible en Europe.

2- La concurrence dans la ligue se fait pas un double phénomène de renouvellement : les vainqueurs sont récompensés par une promotion dans la ligue supérieure et les perdants se retrouvent sanctionnés par une relégation dans la ligue inférieure. Ce système de promotion-relégation entraîne un renouvellement, qui, dans le cas d'une ligue intermédiaire de 20 équipes avec 3 places de promotions et 3 places de relégation, système fortement majoritaire en Europe, est de l'ordre de 30%. L'entrée à la Ligue est gratuite (pas de paiement de franchise comme dans une ligue fermée) et des garanties financières sont demandées aux clubs qui se présentent. La mobilité des clubs dépend directement des performances sportives et n'a rien à voir avec la géographie et la concentration de population qui s'y attache. Il est tout à fait possible de voir un club gravir les échelons de manière très rapide s'il existe une volonté locale de financer son ascension⁵⁴. On parle de mobilité verticale le long de la hiérarchie. Le nombre d'équipe dans le championnat est fixé par le même nombre d'entrants et de sortants chaque année (20 dans la majorité des ligues européennes).

3- La relégation et la promotion ont une fonction de rééquilibrage automatique des forces sportives, sur la base du mérite. Ce système fonctionne sur un mécanisme incitatif, les clubs faisant des efforts importants pour éviter la sanction de la relégation ou bien au contraire pour obtenir une promotion ou une qualification européenne. De par cette peur de la relégation, il y a moins de matchs sans enjeu que dans une ligue fermée, où la moitié de la ligue n'a plus rien à jouer en fin de saison. Même si ce système apparaît comme facteur d'équilibrage des ligues, il est d'un point de vue économique déséquilibrant : en effet, la relégation est une sanction très forte économiquement et fragilise donc les clubs, en réduisant leurs revenus et en les obligeant à dégraisser leur effectif. Certains clubs, comme par exemple le SM Caen ou le FC Metz sont habitués à un phénomène dit d'« ascenseur » qui fragilise leur situation économique sur le moyen terme, malgré leur présence régulière en ligue 1. A l'inverse, un club promu en ligue supérieure est récompensé par une hausse de ses revenus.

⁵⁴ Exemple du RC Strasbourg, remonté en ligue 1 en 2017 après avoir vécu une liquidation judiciaire rétrogradant en CFA2 en 2011.

4- Le monopole local et l'exclusivité territoriale n'existent pas pour les clubs d'une ligue. Il est tout à fait possible pour une ville de compter plusieurs clubs dans l'élite. L'exemple le plus frappant est la ville de Londres, qui ne compte pas moins de 5 clubs en Première League en 2018⁵⁵.

5- Le marché des joueurs est organisé autour d'un contrat de travail à durée déterminée qui assure aux clubs une stabilité temporaire de leurs effectifs pour la saison. Les joueurs sont libres de signer dans le club de leur choix à la fin de leur contrat. Dans le cas où il reste des années de contrat au joueur, les clubs peuvent s'entendre à l'amiable sur une indemnité de transfert pour racheter son contrat. Il est également possible d'avoir recours à un prêt. C'est l'arrêt Bosman de 1995, en remplaçant le système de réservation avec transfert des joueurs en fin de contrat⁵⁶, qui a supprimé toute restriction au libre choix des joueurs sur le marché du travail conformément à l'article 48 du traité de Rome assurant la libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne. Contrairement aux ligues fermées, il n'y a pas de Draft, système de rééquilibrage des forces par la priorité donnée aux clubs les moins bien classés sur le recrutement des jeunes talents. En ligue ouverte, les clubs développent leurs propres centres de formations.

6- Cette dérégulation du marché du travail a déclenché une forte mobilité des joueurs, et en particulier des superstars. Les transferts inter-ligues se sont multipliés ces dernières années, profitant d'une faible restriction du marché des transferts.

7- On observe un taux de syndicalisation des joueurs plus important que dans les ligues fermées des Etats-Unis. A cela s'ajoute l'absence de « salary cap », ou plafonnement salarial.

8- Concernant la vente des droits télévisuels de diffusion du championnat, la règle historique est la vente collective avec redistribution à part égale entre les clubs. Seulement, ces dernières années, les grands clubs ont eu tendance à faire pression sur les ligues pour obtenir la propriété individuelle de ces droits TV. C'est désormais le cas en Grèce, au Portugal et en Espagne⁵⁷. En outre, dans la majorité des autres ligues où la vente collective est toujours en place, on est passé de la répartition des droits TV à part égale à un système de répartition fondé sur une combinaison des résultats sportifs (le classement final) et de la notoriété de

⁵⁵ Arsenal, Chelsea, Cristal Palace, Tottenham et West Ham.

⁵⁶ Avant 1968 était mis en place le contrat à vie.

⁵⁷ La Lega Calcio Italienne avait aussi adopté ce système mais est revenue dessus en 2007

chaque club (Andreff et Bourg, 2006)⁵⁸. Du reste, le partage des recettes au guichet entre le club hôte et le club visiteur a disparu depuis les années 1980. Enfin, le merchandising s'est individualisé dans chaque club, la vente collective de produits à la marque des clubs étant inexistante. Tous ces éléments sont des indicateurs du manque de solidarité entre les clubs d'une même ligue.

9- Les clubs sont financièrement responsables de l'exécution de leur budget. Signe de cette liberté budgétaire, la restriction à l'introduction des clubs en bourse en Europe a disparu depuis la levée de l'interdiction en France en 2007 (Aglietta et al. 2008)⁵⁹. Les clubs sont financièrement indépendants et responsables de l'exécution de leur budget.

10- L'incitation à investir en talents sportifs est plus forte qu'en ligue fermée. En effet, l'objectif de la promotion ou la peur de la relégation pousse les clubs à maximiser les victoires sportives sous contrainte budgétaire. Cela a pour conséquence un surinvestissement, et donc l'apparition d'effectifs surchargés dans les grands clubs, à l'inverse des clubs américains soumis à restriction quantitative. Sans cette contrainte budgétaire, l'investissement en talent sportif serait infini.

11- Le système de promotion/relégation et la maximisation des victoires poussent les clubs à une course aux armements (Sanderson, 2002)⁶⁰. Chacun vise à recruter les meilleurs joueurs pour améliorer sa position face aux adversaires qui, à leur tour, sont poussés à surenchérir. Cette surenchère est un cercle vicieux car elle est collective : si tous les clubs d'une même ligue investissent de manière égale, le résultat sportif sera le même. C'est pour cela que les investissements en recrutements additionnels ne sont pas efficaces pour prendre l'avantage sur ces adversaires (Rosen, 1983)⁶¹, en poussant les autres à faire de même. Dans ce cadre, la demande de talent de chaque club sera toujours excessive. Ce phénomène creuse de fait les inégalités, puisque les places de vainqueurs (promotions et qualifications pour les compétitions européennes) sont limitées, alors que dans le même temps la course aux armements entraîne une hausse des coûts généralisée (indemnité des transferts et hausse des salaires). Dans cette optique, le non-respect de la contrainte budgétaire des clubs vaincus est

⁵⁸ Andreff W., Bourg J.-F. [2006], « Broadcasting rights and competition in European football », dans C. Jeanrenaud, S. Késenne (eds), *The Economics of Sport and the Media*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 37-70.

⁵⁹ Aglietta M., Andreff W., Drut B. [2008], « Bourse et Football », *Revue d'économie politique*, 118, p. 255-296.

⁶⁰ Sanderson A. [2002], « The many dimensions of competitive balance », *Journal of Sports Economics*, 3, p. 204-228.

⁶¹ Rosen S. [1986], « Prizes and incentives in elimination tournaments », *American Economic Review*, 76, p. 701-715.

un risque financier pouvant mener à des sanctions financières, voir à des relégations administratives⁶².

II. La maximisation des victoires sous contraintes budgétaires avec offre de travail flexible comme facteur de ce déséquilibre.

A. Il y a-t-il maximisation des victoires ou maximisation des gains financiers et ligue ouverte ?

Ces dernières années, on assiste à l'apparition de clubs ayant pour modèle économique l'achat/revente de joueurs dans le but de les faire progresser et de les mettre en valeur avant d'en tirer une plus-value conséquente. On peut citer l'AS Monaco le FC Porto ou le SL Benfica. Seulement, il est nécessaire de maintenir un certain niveau de compétitivité afin de jouir de l'exposition médiatique du championnat national et des compétitions européennes : Par exemple, l'AS Monaco a réalisé ses 2 meilleurs scores de vente aux cours des mercatos estivaux 2015 et 2017, pour respectivement 185⁶³ et 357,5⁶⁴ millions d'euro de vente (en comptant la vente anticipée de Kylian M'bappé au PSG, ce dernier chiffre représente le record dans cet exercice). Ces deux mercatos ont pour point commun de faire suite à de bons résultats en ligue (meilleur 2^{ème} de l'histoire en terme de points en 2015 puis 1^{er} en 2017) ainsi qu'à de très bons parcours en ligue des champions pour le club de la principauté, en atteignant respectivement les quarts puis les demi-finales. Ainsi, les clubs maximisent-ils vraiment les victoires au détriment des gains financiers au fil des saisons ? En plus d'avoir besoin de bons résultats sportifs pour pouvoir se maintenir financièrement (que ce soit par le vente de joueur ou des droits TV), et même si les clubs de football ressemblent de plus en plus à des entreprises classiques, elles se distinguent de ces dernières par des pertes financières répétées sur plusieurs saisons. Pour Downward et Dawson (2000)⁶⁵, ces pertes sont la preuve que les propriétaires des clubs de football européens ne maximisent pas le profit mais bien les victoires. A cela s'ajoute le fait que les propriétaires de club auraient la majorité du temps

⁶² Exemple des clubs du Mans et du RC Strasbourg, rétrogradés en CFA2 ces dernières années.

⁶³ Daniez C., « Monaco: la très bonne affaire des transferts », l'Express [en ligne]. Disponible sur : (https://www.lexpress.fr/actualite/sport/football/monaco-la-tres-bonne-affaire-des-transferts_1711438.html)

⁶⁴ Langlois B., « Mercato : avec le départ de Mbappé, Monaco a battu des records de ventes », Le Parisien [en ligne]. Disponible sur (<http://www.leparisien.fr/sports/football/mercato-avec-le-depart-de-mbappe-monaco-a-battu-des-records-de-ventes-01-09-2017-7228269.php>)

⁶⁵ Downward P., Dawson A. [2000], The Economics of Professional Team Sports, London, Routledge.

intérêt à quitter le secteur, alors que très peu quittent leur poste en cours de route, que ce soit par passion ou par la croyance dans un projet. Selon le modèle Walrasien, la demande de talent d'un club qui maximise ses victoires est plus grande que celle d'un club qui maximise son profit. De fait, il dépense plus pour recruter plus (Andreff, 2007)⁶⁶. Cette incitation pousse les clubs puissants sportivement et financièrement à investir en talents sportifs au moins autant, voire même davantage que les autres. Dans un contexte de marché de joueurs libéralisés, la course à l'armement se met en place, mettant en danger l'équilibre financier des clubs.

B. Une faible solidarité entre clubs de la même ligue qui donne une distribution des revenus inégalitaire.

Les ligues ouvertes sont censées accroître la qualité globale des équipes de la division d'élite de par cette incitation collective à investir en talents [Noll(2002)⁶⁷ ; Andreff,(2009)⁶⁸] avec la crainte de la relégation (synonyme de perte de revenu et de prestige) et l'attrait de la promotion (phénomène inverse) en créant une incitation à la compétition et à la concurrence. Cette concurrence est cependant à double tranchant en incitant moins à la solidarité et notamment au partage entre les clubs des revenus provenant des droits télévisuels [Szymanski et Valetti, 2005]⁶⁹. Effectivement, afin de s'assurer les moyens financiers adéquats, les clubs puissants ont eu tendance à faire pression sur leurs ligues afin de capter une plus grosse partie des droits de retransmissions télévisuelles. Ces derniers sont en effet devenus la principale source de revenus des clubs aujourd'hui, devant les recettes de la billetterie et les contrats de sponsorings. En 2015, elle représente même plus de la moitié des revenus pour les clubs de Première League (53%) et d'Italie (61%)⁷⁰.

⁶⁶ Andreff W. [2009], « Equilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel » Revue économique, vol 60, n°3, p.591-633.

⁶⁷ Noll R. [2002], « The economics of promotion and relegation in sports league », Journal of Sports Economics, vol. 3, n°2, p.169-203.

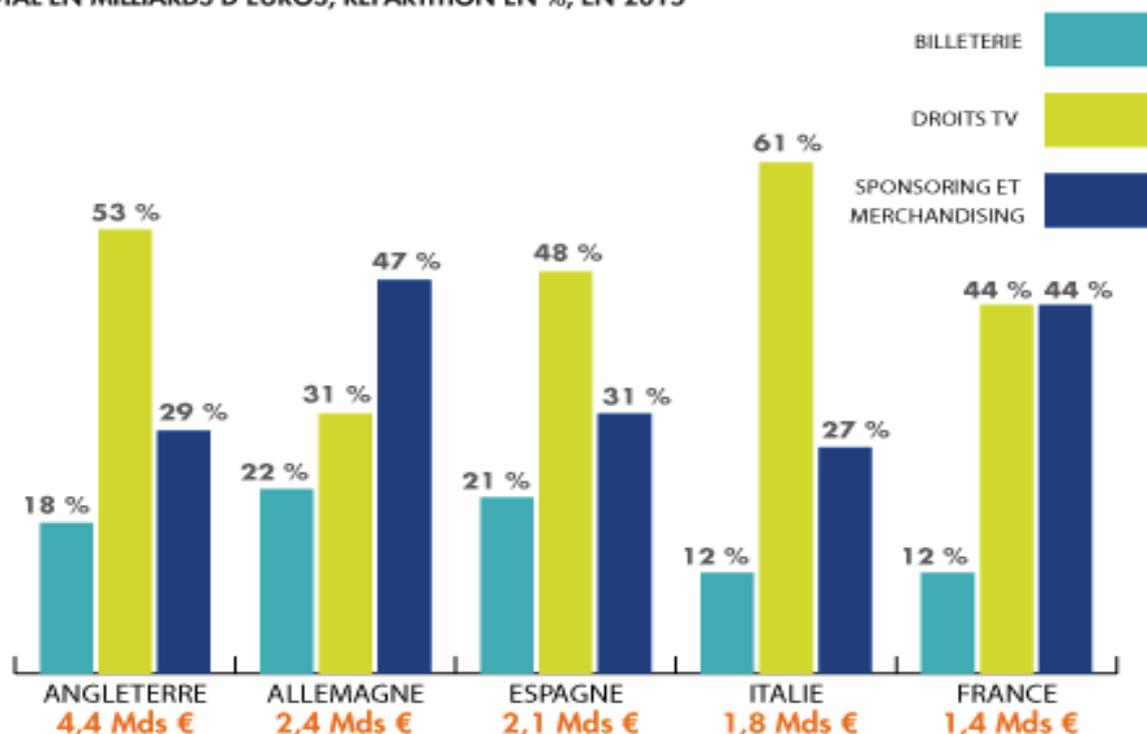
⁶⁸ Andreff W. [2009], « Equilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel » Revue économique, vol 60, n°3, p.591-633.

⁶⁹ Szymanski S. et Valetti T. [2005], « Promotion and relegation in sporting contests », Journal of Economic Literature, vol.41, p.1137-1187.

⁷⁰ Etude du cabinet Deloitte

TOTAL DES REVENUS DES CLUBS DE 1^{ÈRE} DIVISION

TOTAL EN MILLIARDS D'EUROS, RÉPARTITION EN %, EN 2015



Source : lafinancepourtous.com d'après Deloitte



Face à cette dépendance toujours plus grande (les droits TV augmentent plus rapidement que les autres sources de revenus, en témoigne la récente attribution des droits TV de la ligue 1 pour la période 2020-2024 pour une somme de 1,153 milliards d'euros, soit une augmentation de 60% par rapport au contrat en cours)⁷¹, en France, la répartition des droits télévisuels se fait suivant une combinaison de quatre critères : Une part fixe, une part correspondant au classement de la dernière saison, une part correspondant aux classements des cinq dernières saisons et enfin une part correspondant à la notoriété.⁷² Cette méthode de répartition suivant les classements récents et la notoriété, aujourd'hui majoritaire en Europe, et pourtant loin d'être égalitaire. La négociation directe entre clubs et chaînes de télévisions entraîne une redistribution encore plus inégalitaire. C'est le cas de l'Espagne. En 2015, l'écart entre le club ayant perçu le plus de droits TV et celui en ayant perçu le moins était de 400 % en Espagne, alors qu'il est de moins de 51% en Angleterre⁷³. Cela peut expliquer en partie

⁷¹ « Droits TV : la Ligue 1 vaut plus d'un milliard, Canal+ ne la diffusera plus », Ouest-France.fr [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.sudouest.fr/2018/05/29/droits-tv-la-ligue-1-vaut-plus-d-un-milliard-canal-ne-la-diffusera-plus-5097734-766.php>).

⁷² DRUT B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

⁷³ La Finance pour tous. (2017). Les sources de revenue des clubs de football [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/secteurs-dactivites/sport-et-argent-le-cas-specifique-du-football/les-sources-de-revenu-des-clubs-de-football/>)

pourquoi le Real Madrid et le FC Barcelone, qui sont leaders en 2015 en terme de revenus de droits TV en Europe (200 millions d'euros chacun), trustent le titre de champion d'Espagne depuis la saison 2003-2004, à l'exception d'un titre remporté par l'Athletico de Madrid en 2014. Enfin, l'absence de mesures distributives telles que la draft en NBA, qui donne l'opportunité aux équipes les moins bien classées de s'adjuger les meilleurs jeunes talents, ne permet pas de corriger ces inégalités.

C. Un mécanisme auto-renforçant de concentration des ressources au bénéfice de quelques clubs.

Le déséquilibre financier se traduit forcément par un déséquilibre sportif. Il est de fait possible d'établir une corrélation entre dépenses salariales et position en championnat (Kuypers et Szymanski, 1999)⁷⁴. En moyenne, plus la masse salariale d'un club est élevée par rapport à ses concurrents, meilleur est son classement à la fin de la saison, ce qui valide l'hypothèse d'efficience des salaires, en montrant que la productivité collective des joueurs est une fonction croissante des salaires. Les recettes étant très dépendantes des résultats sportifs (attribution des droits TV par rapport au classement), les clubs aux moyens les plus importants ont les moyens de recruter les meilleurs joueurs⁷⁵, et ainsi d'obtenir les meilleurs résultats sportifs et financiers. Ceci explique pourquoi ce sont les mêmes clubs qui restent en tête des championnats sur de longues périodes, et pourquoi très peu d'entre eux subissent la descente (exemple d'Arsenal qui n'est pas descendu en deuxième division depuis l'année 1946, phénomène qui aurait une probabilité inférieure à 0,002% si on faisait l'hypothèse que toutes les équipes avaient la même chance d'être reléguées au début de chaque saison).

D. Un écart grandissant entre les ligues d'élites et les ligues secondaires.

Les nouveaux entrants ne sont généralement pas en mesure de pouvoir concurrencer les clubs déjà solidement établis en première division et qui disposent déjà des infrastructures que sont les stades, centres de formations, centres d'entraînement, sans oublier le capital humain que constituent les joueurs, le staff technique, la cellule de recrutement... caractéristiques du sport de très haut niveau. La probabilité de relégation d'un club fraîchement promu est bien plus forte que celle d'un club déjà installé. Comme le montre Noll (2002), il existe des clubs habitués à un phénomène de « yo-yo », comme le SM Caen ou le FC Metz en ligue 1 ces

⁷⁴ Kuypers T. et Szymanski S. [1999], *Winners & losers : The Business Strategy of Football*, Penguin, Londres

⁷⁵ Aussi appelés Superstars, ces joueurs très talentueux constituent des biens non-substituables (ROSEN S. [1981], « The economics of superstars » *American Economic Review* », vol. 71, n°5, p. 845-858.

dernières années. Ces clubs sont incapables de s'installer dans la durée car ils se retrouvent fragilisés par plusieurs descentes dans un intervalle de temps relativement court. L'arrivée des équipes promues, ces *insiders*, censée rétablir ou corriger l'équilibre compétitif dans la ligue d'élite, n'apporte pourtant pas l'effet escompté sur le long terme dans le sens où la relégation est un passage extrêmement difficile d'un point de vue financier : les recettes sont fortement diminuées d'une année sur l'autre (que ce soit au niveau des droits TV, de la billetterie ou du sponsoring) alors que la réduction des dépenses, telle les dépenses salariales, ne peut se faire aussi aisément d'une année sur l'autre pour des raisons de contrat. Les clubs relégués se voient donc souvent obligés de vendre des joueurs au rabais pour éviter un désastre financier, et perdre par la même occasion leurs meilleurs éléments et avec eux la chance de remonter l'année suivante⁷⁶. A cela s'ajoute un écart de revenu grandissant entre les revenus des clubs de première et de deuxième division ces dernières décennies : entre 1995 et 2012, l'écart de revenus entre la ligue 1 et la ligue 2 est passé de 10 à 48 millions d'euros⁷⁷. Afin de réduire l'ampleur de ce phénomène et fermer davantage la ligue, la LFP a instauré en 2016 un match de barrage entre le 18^{ème} de ligue 1 et le 3^{ème} de ligue 2. En revanche, il est certain que cette mesure est à double tranchant dans le sens où elle va creuser encore plus le fossé entre les deux divisions. Signe alarmant, une perte d'attractivité commence à se faire ressentir pour la Ligue 2 : la saison 2017-2018 a vu une baisse d'affluence dans les stades de ligue de 13% par rapport à la saison dernière.⁷⁸

E. L'accès à la ligue se fait sur critère sportif et non selon la taille du marché⁷⁹.

Contrairement aux ligues majeures américaines, où chacun des clubs les composant se situe au sein d'une agglomération de plus d'un million d'habitants, les ligues européennes et le système de promotion/relégation peuvent très bien promouvoir dans une ligue majeure un club issu d'une petite agglomération (par exemple, la ville de Troyes compte un peu plus de 60 000 habitants et est représentée par l'ESTAC en ligue 1). Or, un club issu d'une petite agglomération n'a pas les mêmes ressources humaines (potentiels supporters et spectateurs, vivier de jeunes talents), financières (potentiels investisseurs, et sponsors) et structurelles (copropriété d'un stade avec la municipalité) pour rivaliser sur le long terme avec un club issu

⁷⁶ Les exemples de Strasbourg et du Mans FC, placés sous liquidation judiciaire, sont frappants dans ce domaine.

⁷⁷ Sources : DNCG

⁷⁸ A.G., « Ligue 2, affluence en baisse », So Foot [en ligne], Disponible sur : (<http://www.sofoot.com/ligue-2-affluence-en-baisse-161136.html>)

⁷⁹ Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », Revue économique, 60, p591-633.

d'une grande agglomération. Ce phénomène contribue donc à accentuer le déséquilibre compétitif au sein des ligues majeures ouvertes. Ce constat est à nuancer à la vue des travaux de Bourg et Gouguet [2007]⁸⁰, ces derniers ayant trouvé une relation linéaire entre la taille des villes européennes et le classement de leurs clubs de football.

I. Les compétitions européennes, accélératrices des inégalités.

A. L'attribution de primes conséquentes

Depuis 1993, la Champions League a remplacé la « Coupe des clubs champions européens ». Elle consiste en un championnat réunissant 32 des meilleurs clubs d'Europe. Sa participation est particulièrement lucrative pour les clubs : l'UEFA procède à ses propres appels d'offres pour la vente des droits de retransmissions télévisuelle de la compétition. En raison de sa notoriété, ces droits sont du même ordre de grandeur que les championnats nationaux majeurs. Tout comme les droits TV des championnats nationaux, ces droits sont en forte hausse. Au total, ce sont 1,318 milliards d'euros qui ont été partagés par les clubs ayant disputé la compétition sur la saison 2017-2018, contre 905 millions d'euros en 2012-2013. Prime de participation à la phase de qualification préliminaire, à la phase de poule, différentes primes de victoires... Les récompenses financières sont nombreuses et très alléchantes pour les clubs ayant la chance de disputer cette compétition. En France, il existe également une prime variable qui dépend des droits de retransmissions payés par les chaînes françaises pour diffuser la Champions League. (SFR Sport s'est offert les droits de la période 2018-2021 pour la somme de 350 millions d'euros, soit presque le double du précédent contrat qui s'élevait à 165 millions d'euros)⁸¹

⁸⁰ BOURG J.-F et GOUGUET J.-J [2001], économie du sport, La Découverte, « repères », Paris, 2005, nouvelle édition.

⁸¹ N.C, « Droits TV: Après avoir flambé, SFR cherche à revendre la Ligue des champions et la Premier League », 20 minutes [en ligne]. Disponible sur (<https://www.20minutes.fr/sport/2201359-20180113-droits-tv-apres-avoir-flambe-sfr-cherche-revendre-ligue-champions-premier-league>)

Il est intéressant de noter que la participation répétée à la Champions League résulte d'un mécanisme auto-entretenu : Pawlowski [2010]⁸² a démontré que la probabilité de se qualifier pour la Champions League est de 0,84 pour les équipes ayant déjà participé à la compétition l'année précédente alors qu'elle n'est que de 0,03 pour les équipes non participantes. En Italie, en Angleterre et en Espagne, les ligues les plus déséquilibrées, ce sont trois à cinq clubs, toujours les mêmes, qui ont pris l'habitude de truster les premières places, gage de leurs bons résultats au niveau européen.⁸³ Longtemps réservés à ces deux championnats, il apparaît que des clubs de ligue 1 (PSG, Monaco, Marseille et Lyon) et de Bundesliga (Bayern Munich, Borussia Dortmund, Bayer Leverkusen) aient réussi à enclencher ce mécanisme sur ces dernières saisons, signe d'un plus grand déséquilibre au sein des championnats nationaux.

D'un point de vue méthodologique, il est à noter que l'usage de l'indice C5EC apparaît comme pertinent pour mesurer cet écart entre les clubs se qualifiant régulièrement pour la Champions League, puisque ce sont souvent les 4/5 mêmes clubs par pays qui se présentent dans cette compétition chaque année et qui ont réussi à enclencher le mécanisme auto-renforçant. L'indice C5EC de l'Espagne, globalement le plus haut des 5 grands championnats depuis 2013, semble confirmer l'hypothèse de la relation déséquilibres-performances européennes, puisque les clubs de Liga dominent outrageusement les compétitions européennes depuis 2014 (4 ligues des champions possibles sur 5, 4 Europa League sur 5)⁸⁴. L'indice de la France, en augmentation, semble montrer l'installation des clubs du « big four » (PSG, Monaco, Lyon, Marseille) dans les compétitions européennes. Attention toutefois à relativiser la qualification en Europa League, beaucoup plus contestable d'un point de vue du bénéfice économique.

B. Un impératif de performance qui conduit à un déséquilibre voulu dans les championnats nationaux ?

⁸²PAWLOWSKI T., BREUER C. et HOVEMANN A. [2010], « top clubs' performance and the competitive situation in european domestic football competitions » *Journal of Sports Economics*, vol 11, n°2, p186-202.

⁸³ Présence quasi systématique du Real Madrid, du FC Barcelone, de l'Atlético de Madrid, de la Juventus Turin, de l'AS Roma, du FC Naples et de Manchester City, Manchester United et de Chelsea FC en ligue des champions ces dernières années.

⁸⁴ Ligues des Champions: Real Madrid (3), FC Barcelone (1). Europa League: FC Séville (3), Atlético de Madrid (1)

Andreff [2007]⁸⁵, va même jusqu'à affirmer que les championnats nationaux recherchent en fait « un niveau suffisant de déséquilibre compétitif ». En effet, les clubs d'un championnat ont tout intérêt à voir leurs représentants en Europe faire les meilleurs résultats possibles dans les compétitions européennes afin de voir le désormais fameux indice UEFA de la ligue augmenter, et pouvoir ainsi bénéficier de plus de places qualificatives pour les compétitions européennes. Les ligues nationales seraient favorables à ce système de promotion/relégation dans le but de sélectionner les meilleures équipes pour les représenter en compétition européenne et laissent ainsi se creuser les différences financières et sportives au sein du championnat national. Il est intéressant de noter que ce sont les clubs issus des ligues les plus déséquilibrées qui vont le plus loin en ligue des champions : depuis 2005, seulement un club en dehors des championnats d'Angleterre, d'Italie et d'Espagne a remporté la ligue des champions⁸⁶. Selon Sloane [2001]⁸⁷, un club victorieux d'une petite ligue européenne doit être « trop fort » pour son championnat national pour bien se comporter en Ligue des champions. Enfin, toujours selon Andreff, en 2007-2008, Chelsea et Manchester étaient en finale de la Ligue des champions, quand la Premier League enregistrait le plus fort indice de Noll-Scully qu'ait connu une des cinq ligues de football européennes depuis douze ans.

C. Une forte disparité de revenu au sein même de la compétition

Le Real Madrid, vainqueur de l'édition 2018, a touché 55 millions d'euro de prime alors que le SL Benfica, avec 6 défaites, n'a touché que la prime de participation qui s'élève à 12,7 millions d'euro⁸⁸. Et tout cela, sans compter les revenus liés aux droits télévisuels dont le marché est estimé à 551 M€ par l'UEFA. En général, les clubs des cinq grands championnats captent aux alentours des 70% des dotations distribuées⁸⁹. Le Real Madrid, rien que sur les trois dernières éditions, a reçu plus de 150 millions d'euro. Selon le CIES, la Champions League est la compétition européenne la plus déséquilibrée. En effet, le pourcentage de rencontres ne se terminant par au moins de 3 buts d'écart est le plus fort avec 29,5%. Elle

⁸⁵ Andreff W. [2007], « Régulation et institutions en économie du sport », Revue de la régulation : Capitalisme, Institutions, Pouvoirs, n° 1, varia.

⁸⁶ Le Bayern Munich, en 2013

⁸⁷ Sloane P. [2006], « Rottenberg and the economics of sports after 50 years: an evaluation », dans P. Rodriguez, S. Késenne et J. Garcia (eds), Sports Economics after Fifty Years: Essays in Honour of Simon Rottenberg, Oviedo, Ediciones de la Universidad de Oviedo, p. 211-226.

⁸⁸ Margueritte M., « L'UEFA dévoile les juteuses primes de la Ligue des Champions 2017/2018 » Foot mercato [en ligne]. Disponible sur : (http://www.footmercato.net/ligue-des-champions/l-uefa-devoile-les-juteuses-primes-de-la-ligue-des-champions-2017-2018_208222)

⁸⁹ Drut B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

enregistre également la plus forte hausse d'une année sur l'autre (+8,5%). Cette disparité grandissante au sein même de cette compétition renforce encore plus les inégalités financières, au vu des grandes différences de primes attribuées. Afin de rendre la LDC plus compétitive, les places qualificatives directes vont passer au nombre de 26 à partir de la saison 2018-2019 contre 22 auparavant. Cette réforme de l'UEFA avantage encore plus les clubs des cinq grands championnats (La France se retrouve avec 3 places qualificatives directes contre 2 auparavant) mais devrait permettre de rétablir un certain équilibre. Avec toujours le même problème, celui de créer des championnats à deux vitesses mais aussi de creuser l'écart entre les cinq grands championnats et les autres. En 2011-2012, les cinq grands championnats européens représentaient déjà à eux seul 60% des revenus professionnels en Europe. Enfin, la mobilité des joueurs, consacrée par l'arrêt Bosman, est un catalyseur des déséquilibres compétitifs entre championnats : les clubs des championnats les plus faibles n'ont plus les moyens de retenir leurs joueurs les plus talentueux, leur permettant d'acheter les meilleurs éléments des autres championnats. De 2008 à 2014, les cinq grands championnats ont une balance très négative, alors que quasiment tous les autres championnats professionnels sont exportateurs nets de joueurs⁹⁰.

Ainsi, le système de promotion-relégation est vecteur de déséquilibre compétitif au sein des ligues européennes. L'importance des rétributions des droits de retransmissions télévisuelles des championnats nationaux et des compétitions européennes ont permis de creuser un écart financier et sportif entre les clubs. Il y a également un phénomène de sélection des compétitions, cette omniprésence des droits TV à l'origine de la perte de vitesse des coupes nationales, délaissés par le public et les grands clubs. De la même manière, les clubs font de plus en plus pression sur les sélections nationales lors des matchs amicaux pour préserver leurs meilleurs éléments, sous prétexte d'un calendrier surchargé.⁹¹

⁹⁰ Drut B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

⁹¹ Drut B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

TROISIEME PARTIE : La nécessité d'une régulation à l'échelle européenne : des leviers de rétablissement de cet équilibre compétitif confronté à la pression des grands clubs européens.

Face à ce déséquilibre croissant au sein des championnats nationaux et des compétitions européennes, des solutions existent. Que ce soit à travers la mise en place pour les ligues nationales de mesures redistributives ou par un contrôle budgétaire avec l'instauration du controversé fair-play financier de l'UEFA, l'éventail de possibilités reste large. Par ailleurs, on semble tendre vers l'instauration d'une super ligue européenne : nous verrons quelle forme cette ligue pourrait prendre, quelle en serait les conséquences d'un point de vue de l'équilibre compétitif du football professionnel européen, et pour quelles raisons ce projet est évoqué avec une telle récurrence.

CHAPITRE 5 : Des outils de contrôle budgétaires et de redistribution bien présents mais trop peu appliqués.

Comme dit précédemment, les ligues nationales possèdent une prérogative sportive et une prérogative commerciale. La prérogative sportive permet de définir le nombre d'équipes composant les différents championnats ainsi que le renouvellement des championnats de saison en saison. Plus le nombre d'équipe qui compose une ligue est fort, plus on doit partager les revenus liés aux droits télévisuelles. Ces derniers augmentant plus rapidement que les autres sources de revenus, sa répartition inégalitaire devient de plus en plus source de déséquilibre. Le véritable levier de la prérogative sportive vient du renouvellement de la ligue de saison en saison, à travers le nombre de promus et de rétrogradés de saison en saison. En effet, même si l'arrivée des promus est censée apporter du sang neuf et rétablir l'équilibre compétitif de la ligue, la relégation est souvent un désastre économique dont peu de clubs peuvent se relever d'une saison sur l'autre. Le fossé se creusant entre ligue majeure et ligue secondaire, ce renouvellement affaiblit en fait l'équilibre compétitif. Afin de le rétablir, la Ligue a par exemple décidé de « fermer » un peu plus la Ligue 1 en instaurant un barrage entre le 18ème de Ligue 1 et le 3ème de ligue 2. Ce barrage est déjà en place depuis des années en Angleterre et en Italie, deux des ligues les plus déséquilibrées.

Cependant, la majorité des leviers pour rétablir l'équilibre compétitif se trouve du côté de la prérogative commerciale, à travers les dispositifs visant à limiter les déséquilibres de budget et de talents entre les clubs. Au niveau européen, l'UEFA est récemment entrée dans le domaine de la contrainte budgétaire avec des dispositifs tels que le fair-play financier.

I. Des dispositifs visant à limiter le déséquilibre entre les revenus des clubs qui appartiennent au passé.

A. Le partage des recettes au guichet (gate revenue sharing) : un effet encore incertain.

Le partage des recettes au guichet consiste à se répartir les revenus de la billetterie de 50% entre le club qui reçoit et le club visiteur. Aujourd'hui, ce dispositif est aboli dans la majorité des ligues européennes. L'une des principales prédictions théoriques de la littérature de

l'économie du sport est que le partage des recettes au guichet n'aurait aucun effet sur l'équilibre compétitif. Szimanski (2003)⁹² montre que, dans des conditions raisonnables, l'augmentation du partage des recettes entre les équipes dans une ligue sportive produira une compétition plus inégale, c'est-à-dire réduira l'équilibre concurrentiel. Cependant, [Robinson et Simmons (2014)]⁹³ en examinant le mouvement des joueurs après l'abolition du partage des revenus dans les ligues anglaises en 1983, en arrivent à la constatation inverse. Il reste que la fin du partage des recettes au guichet a un impact sur la distribution des talents : on remarque une augmentation des taux de transfert de joueurs de qualité vers les équipes de première division. En outre, il existe une probabilité accrue que des joueurs de meilleure qualité soient transférés au sein de la même division mais dans des équipes plus importantes.

B. La répartition des droits TV : la hausse des droits TV est-elle une source ou une solution au problème ?

Les modalités de ventes des droits télévisuels ont un impact certain sur leur répartition. Une vente collective des droits TV permet une répartition plus équitable (51% d'écart entre le premier et le dernier en Angleterre) qu'une négociation directe entre club et chaînes de télévision (plus de 400% de différence entre les le Real Madrid et d'autres clubs de liga)⁹⁴. Ce choix est la réponse à la question de savoir si la hausse des droits TV est une source ou une solution au problème de déséquilibre financier au sein des championnats : une répartition égalitaire pour tous les clubs permettrait aux petits clubs de rattraper leur retard. Dans le cas contraire (répartition en fonction des résultats sportifs ou négociation individuelle), une augmentation des droits entraînera forcément un écart dans les rétributions accordées et donc un écart toujours plus grand entre grands et petits clubs.

C. Une réduction prévisible des subventions.

⁹² Szymanski, S. & Késenne S., (2003). "Competitive balance and gate revenue sharing in team sports" University of Antwerp, Faculty of Applied Economics.

⁹³ Robinson T., Simmons R., (2014). « Gate-Sharing and Talent Distribution in the English Football League », p. 413-429.

⁹⁴ La Finance pour tous. (2017). Les sources de revenue des clubs de football [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/secteurs-dactivites/sport-et-argent-le-cas-specifique-du-football/les-sources-de-revenu-des-clubs-de-football/>).

Lors de l'exercice 2011-12, les 20 clubs de Ligue 1 se sont partagés 17 millions d'euros de subventions municipales. Cela représente seulement 2% des ressources des clubs.⁹⁵ Autant dire que le poids des subventions municipales dans les finances des clubs est aujourd'hui très minoritaire et son impact donc très limité sur l'équilibre des clubs de ligue 1 et que ce n'est pas sur ce genre de subvention que le travail doit se faire. En revanche, une autre façon de voir le déséquilibre compétitif, c'est de le voir à travers l'écart grandissant entre les divisions majeures et leurs divisions secondaires. Afin de réduire cette inégalité, il est possible pour les clubs les plus riches de verser des subventions. C'est la théorie de Sloane [1971]⁹⁶, selon laquelle un club a intérêt au succès de ses rivaux et à leur viabilité financière. Pour cela, les clubs forment un cartel en s'accordant sur un comportement mutuel et sur le versement de subventions. Ces subventions pourraient s'adresser des clubs de ligues supérieures vers les clubs des ligues secondaires. Cependant, dans un contexte de conflit grandissant entre clubs de ligue majoritaires et secondaires, on constate plutôt un affaiblissement de la solidarité entre club des ligues d'élites et clubs de ligues secondaires. En témoigne, la création de la Premier League en Angleterre en 1993 et la plus récente « Première Ligue » en France, se revendiquant comme le syndicat légitime du football français au détriment de l'UCPF, et regroupant 19 clubs de ligue 1⁹⁷. C'est elle qui est à l'origine des réformes « fermant » l'accès à la Ligue 1.

II. Des dispositifs visant à limiter le déséquilibre dans la répartition des talents entre les clubs difficiles à mettre en place dans un contexte de forte concurrence entre les clubs

Ces dispositifs sont propres aux ligues fermées américaines et sont pour l'instant absent des ligues européennes.

⁹⁵ Alyce, A., « Quel est le montant des subventions perçues par le football professionnel français ? », écofoot [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.ecofoot.fr/montant-subventions-football-francais/>)

⁹⁶ Sloane P. [1971], « The economics of professional football: The football club as a utility maximiser », *Scottish Journal of Political Economy*, 18, p. 121-146

⁹⁷ « La LFP paiera la totalité de sa subvention au syndicat des clubs de L2 », Ouest-France [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.ouest-france.fr/sport/football/ligue-2/la-lfp-paiera-la-totalite-de-sa-subvention-au-syndicat-des-clubs-de-l2-4010565>).

A. Une improbable mise en place de plafonds salariaux (salary cap) en Europe

Dans un contexte d'explosion des masses salariales, d'augmentation des inégalités et d'indemnités de transferts record, chaque saison est remise sur la table la possibilité de voir s'instaurer un plafond salarial à l'échelle européenne en imposant une condition de plus à la participation de la Ligue des Champions. Les récentes déclarations du nouveau président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, portent à croire que le salary cap est sérieusement envisagé à l'échelle européenne, afin de rendre le football européen « plus équitable »⁹⁸.

L'idée du salary cap est de plafonner la masse salariale des clubs qui disposent ainsi d'un montant total identique à ne pas dépasser et à répartir entre les joueurs. Il ne s'agit pas de défendre l'idée d'une égalité salariale, mais bien de faire que les clubs disputent une compétition avec les mêmes moyens. Le but est de sauver l'intérêt du public pour la compétition en la protégeant de la domination totale d'une seule ou deux équipes. Il peut soit être « soft », engendrant alors des taxes de luxes (comme en NBA), ou « hard », ce qui signifie qu'il ne peut être dépassé sous aucune condition (comme en NFL). En MLS, cette règle est aussi appelée « règle Beckham », puisqu'elle a été mise en place lors de l'engagement de David Beckham avec les L.A Galaxy en 2007. Sa mise en place en Europe ne serait pas une nouveauté, puisqu'il a déjà été en vigueur en Angleterre entre 1901 et 1961 (Szymanski et Zimbalist, 2005)⁹⁹, et en Série B italienne lors de la saison 2005-2006 pour des raisons de stabilisation financière des clubs. Il a également été proposé en 2002 par l'influent groupe du G14 sous une forme différente, en proposant de limiter à 70% du chiffre d'affaires les dépenses salariales (Késenne, 2003)¹⁰⁰, mais aucune sanction n'était imposable en cas de non-respect, rendant son application impossible (Dietl *et al*, 2006)¹⁰¹.

Cependant, cet éventuel plafond salarial se heurterait avec la forte hétérogénéité des championnats européens. Quel serait le sens d'imposer le même plafond au championnat d'Angleterre et de Hongrie ? Surtout, est-il réalisable ? Selon Christophe Lepetit¹⁰², économiste du sport et responsable des études économiques au Centre de Droit et d'Économie

⁹⁸ « Un salary cap est envisagé par l'UEFA », L'équipe [en ligne]. Disponible sur

<https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Un-salary-cap-est-envisage-par-l-uefa/814781%20ref>

⁹⁹ SZYMANSKI S. et VALETTI T. [2005], *National Pastime*, Brooking Institution Press, Washington DC

¹⁰⁰ KESENNE S. [2003], « The salary gap proposal of the G-14 in european football » *European Sport Management Quarterly*, vol 3 , n°2, p.120-128.

¹⁰¹ DIETL H., FRANCK E. et NUESCH S. [2006], « Are voluntary salary cap agreements self-reinforcing ? », *European Sport Management Quarterly*, vol6, n°1, p. 23-34

¹⁰² https://www.eurosport.fr/football/le-salary-cap-dans-le-football-est-ce-vraiment-possible_sto6243788/story.shtml

du Sport de Limoges, sa mise en place est « imaginable », dans le sens où le fair-play financier instaure déjà « un salary cap déguisé », même si sa négociation apparaît très difficile car il est impossible pour l'UEFA de donner une décision unilatérale. Dans ce cadre, la solution la plus simple serait de l'appliquer comme condition aux compétitions européennes, compétitions gérées par l'UEFA. Cependant, toujours selon Christophe Lepetit, cette volonté de régulation va forcément se heurter à la volonté de l'Association Européenne des Clubs, composée des clubs les plus puissants du continent. Ce rapport de force n'est pas vraiment à l'avantage de l'UEFA, les grands clubs disposant de plus en plus de moyens de pression, comme la menace de la création d'une ligue fermée par exemple. Le salary cap serait en effet beaucoup plus facilement imposable en ligue fermée, où les clubs sont assurés de participer chaque saison à une compétition lucrative¹⁰³. L'autre problème vient du fait que les clubs ne se font pas seulement concurrence au niveau national, mais également au niveau européen. Cette concurrence à deux niveaux pose problème dans le sens où tout système mis en place à l'échelle européenne se heurterait à l'obstacle de systèmes administratifs et fiscaux très différents [Szymanski, 2003]¹⁰⁴. A l'échelle d'un championnat national, son instauration poserait le problème d'un manque de compétitivité des meilleurs clubs face à ceux d'autres ligues et donc pourrait induire de moins bons résultats en compétition européenne.

B. La taxe sur les indemnités de transferts et le pourcentage touché sur la formation

Faces à ces problèmes d'application, des solutions alternatives existent. La mise en place d'une taxe sur les transferts est de plus en plus évoquée. On peut citer la taxe « Coubertobin », calquée sur la taxe Tobin, proposée par Andreff en 2001, qui viendrait taxer à hauteur de 1% les indemnités de transferts et salaires des joueurs originaires des pays en voie de développement recrutés à l'étranger. Initialement destinée à protéger les pays en voie de développement des dérives du marché des joueurs de football, des économistes comme Pierre Rondeau et Richard Bouigue⁹⁰ propose son application au sein du marché européen, afin de limiter les effets de la dérégulation du marché des joueurs de football depuis l'arrêt Bosman et les récentes dérives sur le marché des transferts (Somme pharaonique pour les achats de Neymar, Mbappé.... Raffaele Poli, du Centre international d'économie du sport (CIES),

¹⁰³ <http://www.cahiersdufootball.net/article-salary-cap-et-taxe-sur-les-transferts-les-impasses-de-la-regulation-6732>

¹⁰⁴ SZYMANSKI S. [2003], « The economic design of sporting contests » Journal of Economic Literature, vol. 41, p. 1137-1187.

plaide pour sa part pour une meilleure rétribution du travail effectué en centre de formation⁹⁰, au travers de pourcentage sur les indemnités de transferts accordées au club formateur plus élevé. Un pourcentage existe déjà, dont l'attribution est réglementée par l'article 20 du « règlement du transfert et du statut des joueurs » de la FIFA. Il stipule qu'une année passée dans un club avant les seize ans du joueur donne droit à 0,25 % de l'indemnité totale du transfert. Ce pourcentage double une fois le seizième anniversaire dépassé, mais reste extrêmement faible par rapport au travail de formation effectué par certains clubs amateurs. Enfin, la solidarité peut aussi être imposée par les pouvoirs publiques. Par exemple, en fin d'année 2017, a été faite une proposition de loi UDI-Agir prévoyant une taxe de 5% (dite « taxe Neymar ») sur les transferts pour financer le football amateur. Cependant, le souci de compétitivité des grands clubs est aussi présent au sein des décideurs publiques, l'Assemblée nationale l'ayant rejeté au motif qu'une telle régulation devrait plutôt être décidée à un niveau européen pour ne pas affaiblir les clubs français.

III. L'absence de véritable engagement politique en faveur de la réduction des inégalités des dispositifs de contrôle budgétaire des clubs par l'UEFA.

Grâce à l'attractivité des compétitions européennes, l'UEFA est la seule institution étant dotée des moyens de pression sur les grands clubs européens. Elle dispose d'un véritable pouvoir de régulation sur les budgets des clubs avec des outils comme l'emblématique fair-play financier. Néanmoins, ces dispositifs, qui paraissent au premier abord pleins de bon sens, manquent cruellement de volonté politique quant à la réduction des inégalités financières et sportives entre les clubs européens. A l'inverse, il y a comme une forme de complaisance aux sein des instances dirigeantes de l'UEFA face aux grands clubs européens, ce qui s'explique par sa forte dépendance envers ces derniers pour l'attractivité de ses compétitions.

A. Un fair-play financier à double tranchant

C'est dans un contexte de crise économique et d'endettement sur excessif de certains grands clubs que l'UEFA, sous l'impulsion de son président Michel Platini, valide le fair-play financier en septembre 2009. En plus de vouloir assurer un meilleur équilibre des comptes

des grands clubs européens, il a pour objectif de réduire la pression à la hausse des salaires et des indemnités de transferts, facteurs de renforcement de l'écart entre grands clubs européens et les autres. Michel Platini pense ainsi s'attaquer à ce problème de déséquilibre compétitif, en cherchant à imposer une forme de justice du sport, les clubs pouvant moins dépendre des inclinaisons politiques et économiques nationales. En juin 2012, le comité exécutif de l'UEFA approuve la création de l'Instance de Contrôle Financier des Clubs (ICFC). A partir de la saison 2013-2014, les dépenses des clubs ne pouvaient pas excéder plus de 5 millions d'euros de leur recette de l'année. Contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, un large éventail de sanction est prévu, en plus de la simple exclusion d'une coupe européenne. Même si les pertes agrégées des clubs européens ont pour la première fois baissé en 2012, en passant de 1,7 milliards à 1,1 milliards d'euros¹⁰⁵, le premier bilan est mitigé. Au niveau des sanctions, il est très peu probable que les instances de l'UEFA osent aller jusqu'à l'exclusion d'un grand club d'une de ces compétitions, sachant que l'UEFA tire l'essentiel de ses revenus des droits de retransmissions de la ligue des champions et qu'elle a besoin de ces cadors sur la scène européenne pour vendre ses droits (Drut et Raballand, 2010)¹⁰⁶. De plus, le fair-play financier se focalise sur le déficit des clubs et non sur leurs dettes, ce qui fait que des clubs très endettés tels que le Real Madrid ou le FC Barcelone ne sont pas inquiétés par ces mesures¹⁰⁷. Le fair-play financier est aussi décrié pour conforter la suprématie des clubs historiquement présents en ligue des champions : en effet, en se basant sur les recettes des clubs, les nouveaux entrants¹⁰⁸, aussi ambitieux soient-ils, se retrouvent bloqués dans leurs investissements. On se retrouve dans une situation où, loin de jouer un rôle de réducteur des inégalités financières, le fair-play permet de « figer » l'ordre européen établi, et où il serait plus un outil de conservation des déséquilibres compétitifs. Au final, il s'agit bien plus d'un mécanisme d'équilibrage de comptes que de rétablissement de l'équilibre compétitif.

B. Les contradictions de la nouvelle orientation de l'UEFA

¹⁰⁵ Drut B. (2014), *Economie du football professionnel*. Paris : Editions La Découverte.

¹⁰⁶ DRUT B. et RABALLAND G. [2010], « football européen et régulation : une question de gouvernance des instances dirigeantes », *Géoéconomie*, n°54.

¹⁰⁷ Ceillier G., « Malgré les dettes et le fair-play financier, Real et Barça dépensent à tout va : voici pourquoi », Eurosport.fr [en ligne], Disponible sur : (https://www.eurosport.fr/football/liga/2014-2015/endettes-le-real-et-le-barca-peuvent-depenser-presque-sans-compter-voici-pourquoi_sto4344501/story.shtml)

¹⁰⁸ Exemple du Paris Saint Germain et de Manchester City

Face à ce constat, le nouveau président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, a fait son cheval de bataille de « l'équilibre concurrentiel entre les équipes ». Selon lui, l'UEFA n'avait pas de stratégie concrète sur ce point de l'équilibre compétitif auparavant. Il promet notamment l'instauration d'une « taxe de luxe ». Tout est encore très flou sur ce point, il s'agirait d'une taxe correspondant à la différence de ce qu'un club dépense « plus qu'il ne doit », donc, sur ses dettes récemment contractées. Plus concrètement, il veut aussi limiter le nombre de contrats et de prêt contractés par les clubs les plus riches, car ils ont techniquement le pouvoir « d'acheter tout le monde »¹⁰⁹, ce qui a pour effet d'augmenter l'inflation des prix sur le marché des transferts et d'augmenter le déséquilibre compétitif. Il reste à savoir avec quelles convictions ces mesures seront appliquées. Pour l'instant, on assiste à une politique plutôt en contradiction avec ces propos, au vu de la récente réforme de l'UEFA qui donne 4 places de qualifications directes au 4 premiers championnats européens, contre les 3 premiers auparavant (Ceferin a notamment déclaré vouloir donner la chance de participer à un maximum de petits clubs).¹¹⁰

Face à ces impasses en termes de régulation économique, le rôle des Etats ne doit pas être à minimisé, comme le confirme l'économiste Pierre Rondeau, que ce soit par l'intervention publique des Etats ou des directives de l'Union Européenne. Toujours selon lui, la régulation est nécessaire au maintien de « l'équité sportive »¹¹¹. Des éléments comme les législations, l'aide à la formation, les politiques de redistribution, l'intérêt sportif, le soutien des supporters et spectateurs ainsi que la solidarité entre les acteurs sont en dangers. Sans cela, les clubs sont condamnés à plus ou moins long terme.

¹⁰⁹ <https://www.ouest-france.fr/sport/football/football-l-uefa-veut-une-taxe-de-luxe-pour-maintenir-l-equilibre-entre-les-clubs-5510755>

¹¹⁰ <https://www.ecofoot.fr/uefa-aleksander-ceferin-equilibre-competitif-2393/>

¹¹¹ <http://www.sofoot.com/la-regulation-du-football-ce-serpent-de-mer-455604.html>

CHAPITRE 6 : Vers une super ligue Européenne : quels enjeux ?

C'est un serpent de mer, un éternel recommencement. Chaque année, devant autant de besoin et d'ambition en matière de régulation, la menace de la création d'une super ligue européenne est brandie par les associations de club devant l'UEFA. Mais quelles formes prendraient cette compétition ? Quelles en seraient les enjeux en matière d'équilibre compétitif ? Sa mise en place est-elle si éminente que cela ?

I. Théorisation et projets de super ligue européenne : une ligue fermée

A. L'idée de Hoehn et Szymanski

La première théorisation d'une super ligue européenne a été faite pour la première fois par Hoehn et Szymanski [1999]¹¹². L'idée serait de donner au football européen une structure similaire à celle de la NBA aux Etats-Unis. Cette super-ligue serait subdivisée en 4 zones géographiques distinctes et formant 4 poules. Les meilleures équipes de ces 4 zones se disputeraient des play-off, à la manière de la NBA. Selon les auteurs, qui croient résolument en la réalisation d'un tel projet, cette ligue fermée disposerait d'un excellent équilibre compétitif du fait de l'assurance pour l'ensemble des équipes d'obtenir un revenu minimum au fil des saisons en sécurisant les principaux postes de recettes que sont les droits de retransmissions télévisuelles, les contrats de sponsoring et de merchandising.

¹¹² HOEHN T. et SZYMANSKI S. [1999] « The americanization of European football », Economic Policy, vol. 14, n°28, p.205-240.

B. Le projet de la Superligue de Media Partners

Un des projets les plus aboutis de super-ligue européenne provient du groupe italien Media Partners en 1999. Société spécialisée dans les droits de retransmissions télévisuelles et dirigée par Rodolfo Hecht à l'époque, ancien collaborateur de Silvio Berlusconi, Media Partners avait pour idée de se faire affronter au sein de la « Superligue » 36 clubs européens répartis en 3 poules de 12 sélectionnés parmi le gratin européen. La moitié d'entre eux, « les fondateurs » aurait été constituée d'un cercle fermé de 18 équipes assurées de leur participation sur au moins 3 ans¹¹³. 16 d'entre eux auraient déjà donné leur accord à l'époque¹¹⁴, preuve que l'idée ne laissait déjà pas insensible et que la peur de se retrouver en dehors d'un nouveau système lucratif était bien présente. A la vue des « membres permanents », on peut faire le constat que seulement un d'entre eux, à savoir l'Ajax d'Amsterdam, ne fait pas partie des cinq grands championnats. L'autre moitié des équipes aurait été constituée des champions des championnats « mineurs », invités d'une année sur l'autre. Un système déjà qualifié à l'époque de « très élitiste » à l'époque et qui ne s'est finalement pas réalisé.

II. La Superligue, un mirage destiné à faire pression sur l'UEFA ?

A. Un attachement aux valeurs du système de promotion-relégation qui rend sa mise en place difficile

Tout d'abord, la culture sportive européenne est radicalement opposée à la culture américaine : la majorité des acteurs du football et politiques sont attachés au système de promotion relégation, « plus juste » et qui donne cette opportunité à n'importe quel club de surgir de nulle part et de se construire sur ses victoires sportives et non sur sa base financière : « le droit de participer à une épreuve, on le gagne sur le terrain. Le résultat est le seul juge. »¹¹⁵, soutenait Gervais Martel à l'annonce du projet de Média Partners. Ces propos reflètent bien l'état d'esprit dominant en Europe à ce sujet.

¹¹³ https://www.lexpress.fr/informations/une-superligue-tres-elitiste_630302.html

¹¹⁴ Bayern de Munich, Ajax d'Amsterdam, Real Madrid, FC Barcelone, Inter de Milan, Juventus de Turin, Paris-Saint-Germain, Olympique de Marseille, Arsenal, Liverpool, Manchester United

¹¹⁵ https://www.lexpress.fr/informations/une-superligue-tres-elitiste_630302.html

Même si l'attachement des européens au système de promotion-relégation constitue l'argument principal, il n'est pas le seul. Également, l'éventuel départ des clubs les plus prestigieux des ligues nationales¹¹⁶ aurait un énorme effet de baisse d'intérêt des championnats nationaux. Les clubs n'étant pas conviés à jouer cette Superligue étant une majorité au sein des championnats nationaux, on peut comprendre leur réticence à ce genre de projet, surtout que le départ de ces clubs prestigieux entraînerait une forte baisse de revenus des droits de retransmissions TV.

Enfin, le cas de la France pose un problème juridique car la FFF bénéficie d'une délégation de service public de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui lui donne le monopole de l'organisation de compétitions officielles sur son territoire¹¹⁷. Cela signifie que sans le consentement de la Fédération nationale, aucun club français ne serait en mesure de pouvoir participer à une autre compétition sans son consentement. En cela, elle dispose d'un excellent moyen de pression, même au niveau européen, la crédibilité d'un projet de super-ligue sans les principaux clubs français (surtout le Paris Saint-Germain) étant remise en doute.

B. Un outil de pression qui porte pourtant ses fruits.

Malgré ces obstacles forts, l'hypothèse de la création d'une super ligue ne dégonfle pas au fil des ans. L'UEFA a besoin de ces clubs pour assurer l'attractivité de ses compétitions. Dès lors, elle est obligée de prendre des mesures radicales pour rendre la Ligue des Champions plus attractive. En 1999, afin de contenter ces grands clubs, et en voyant la menace du projet de Media Partners se profiler, l'UEFA a élargi sa compétition de 24 à 32 équipes et a revu ses dotations à la hausse. Surtout, l'année précédente, elle s'était ouverte à plusieurs clubs pour un seul championnat, alors qu'auparavant seul le champion des différents championnats nationaux pouvait y participer. Cette décision accroît le nombre de matchs entre grands clubs et permet donc surtout à l'UEFA de vendre plus cher les droits de retransmissions télévisuelle, mais elle est surtout à l'avantage des grands clubs. Ces derniers, en voyant le nombre de places qualificatives augmenter au sein de leurs championnats respectifs, ont pu déclencher le

¹¹⁶ Sur ce point, impossible de savoir si les clubs de la Superligue continueraient de jouer les championnats nationaux ou non

¹¹⁷ Drut B. (2014), Economie du football professionnel. Paris : Editions La Découverte.

mécanisme auto renforçant de participation régulière à la ligue des champions¹¹⁸. Ceci est la cause d'une inégalité financière et sportive de plus en plus forte au niveau européen : d'année en année, la très grande majorité des clubs atteignant les quarts de finales ne sont que des clubs issus des cinq grands championnats. Au cours des deux dernières saisons 2016-2017 et 2017-2018, aucun club n'appartenant pas aux grands championnats européens n'a atteint les quarts de finales de la Ligue des champions. Ce système instaure un cercle vicieux : grâce à ces avantages, les grands clubs sont plus puissants financièrement, et peuvent donc négocier avec plus de facilité un renforcement de leur position avec l'UEFA. Ce fut le cas avec le G14, un groupe de riches clubs européens fondé en 2000 et dissous en 2008. La création d'une super ligue européenne était l'un de ses objectifs annoncé, et même si il ne s'est pas réalisé, sa crédibilité a remis en cause le monopole de l'UEFA sur les compétitions européennes et a fortement accru le pouvoir de négociation des grands clubs Européens en la matière. Depuis, le projet de création d'une super ligue européenne est une menace qui resurgit régulièrement : en 2016, sous l'impulsion de Karl-Heinz Rummenigge, président du Bayern Munich et de l'Association des Clubs Européens(ECA)¹¹⁹, héritière du G14, est présenté le nouveau projet de Super-Ligue qui serait composé de 32 équipes. Les quatre premiers championnats à l'indice UEFA seraient représentés par 4 clubs, les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} par deux clubs et les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}, une écurie chacune. Les 5 dernières places seraient décernées après plusieurs barrages aller-retour entre les différentes fédérations européennes¹²⁰. Quelques mois plus tard, la réforme de l'UEFA est publiée, mettant en place l'élargissement des places qualificatives données aux grands championnats, ainsi que la possibilité pour un joueur ayant disputé la phase de poules de C1 avec un club de jouer la phase à élimination directe avec un autre club en cas de transfert au mercato. Des mesures qui donnent encore plus de poids aux grands clubs, et qui font que le projet est (momentanément) abandonné : « je crois que nous sommes complètement d'accord avec la réforme de la Ligue des champions et de l'Europa League lors du cycle 2018-2021 », déclarait Karl-Heinz Rummenigge à la publication de la réforme¹²¹. La menace est de nouveau ressortie en 2018, sous l'impulsion de l'investisseur américain Stephen Ross, désireux de créer une ligue fermée de 24 équipes¹²².

¹¹⁸ Voir plus haut

¹¹⁹ Créée en 2008 par 16 membres fondateurs, elle regroupe aujourd'hui 155 clubs européens.

¹²⁰ http://www.footmercato.net/ligue-des-champions/les-contours-de-la-superligue-europeenne-se-devoilent_184015

¹²¹ https://www.eurosport.fr/football/ligue-des-champions/2016-2017/les-gros-clubs-d-accord-avec-l-uefa-le-projet-de-super-ligue-est-enterre_sto6109862/story.shtml

¹²² http://www.footmercato.net/autre-championnat/l-uefa-a-nouveau-mise-sous-pression-par-un-projet-de-superligue-europeenne_222528

Alors, quelles conséquences aurait la création d'une telle ligue ? Jean Pascal Gayant estime que le spectacle sportif a la dimension du bien public et que la puissance publique a vocation à le réguler. Selon lui, l'industrie du sport prend un tournant libéral en voulant s'émanciper de la tutelle publique. La création d'une super ligue fermée s'inscrit dans cette logique, et serait pour lui vecteur d'accroissement de déséquilibre compétitif au sein des championnats européens¹²³. En effet, la super ligue générerait des revenus encore plus élevés que la Champions League (on parle d'une augmentation de 20%¹²⁴), creusant ainsi encore plus l'écart financier et sportif entre petits et grands clubs, et ce de manière définitive au profit d'une poignée de grands clubs privilégiés, ceux-ci ne pouvant pas être exclus de cette super ligue lucrative par la relégation.

¹²³ <http://www.regards.fr/web/article/le-sport-livre-au-liberalisme#nb2>

¹²⁴ http://www.footmercato.net/ligue-des-champions/les-contours-de-la-superligue-europeenne-se-devoilent_184015

Conclusion

Ce mémoire s'est attaché à dépeindre un tableau d'ensemble des problématiques concernant l'équilibre des forces au sein des ligues de football professionnels en Europe. L'analyse des méthodes de calcul de l'équilibre compétitif a permis de mettre en relief leurs limites. Elle a surtout mis en relief les limites de la notion d'équilibre compétitif dans sa volonté d'expliquer l'intérêt porté par le spectateur à une rencontre ou à une saison en particulier. L'étude de l'impact de variable tel que l'enjeu est une piste de recherche sérieuse en matière d'économie du sport. Après avoir constaté une dégradation de l'équilibre compétitif au sein des principales ligues de football en Europe, il a été mis en valeur l'impact du mode d'organisation des ligues européenne pour en donner l'explication : le système de promotion-relégation est facteur de déséquilibre, et encore plus l'explosion des droits de retransmissions télévisuelles. La faible solidarité des clubs entre eux ainsi que la sanction de la relégation, véritable catastrophe financière, y sont aussi pour beaucoup. Face à ce constat de déséquilibre au sein des ligues européennes, et connaissant les risques que cela apporte en matière d'intérêt des spectateurs, il existe des leviers de rétablissement : que ce soit par des outils de redistribution des droits de retransmissions télévisuelles, ou par des mesures de contraintes budgétaires (salary cap, fair-play financier), des solutions existent pour remettre en place cette équilibre. Seulement, le mécanisme auto-renforçant d'accapuration des droits télévisuelles et de qualifications pour les coupes européennes, avec les disparités financières et sportives qu'elles engendrent, donne un vrai pouvoir de négociation aux grands clubs Européen face aux instances de l'UEFA. Ces pressions s'incarnent de plus en plus dans la menace récurrente de la création d'une super-ligue européenne.

Jusqu'où peut aller l'UEFA dans la recherche du compromis ? Il est légitime de penser que, le déséquilibre financier et compétitif se creusant entre clubs européens, sa marge de manœuvre se réduit. Les prochaines années, si elles ne voient pas se concrétiser un projet concurrent de la Ligue des champions, seront de toute manière l'occasion pour cette dernière d'évoluer vers encore plus d'élitisme par le moyen de réformes. L'équilibre compétitif se dégradant, elle se retrouve obligée de limiter son accès au petit club afin de conserver l'intérêt du spectateur... Jusqu'à aller d'elle-même vers une ligue fermée

Annexes

Tableau 1.

Position	Allemagne ¹²⁵	Angleterre	Espagne	France	Italie
1	84	100	93	93	95
2	63	81	79	80	91
3	55	77	76	78	77
4	55	75	73	77	72
5	55	70	61	58	72
6	53	63	60	55	64
7	51	54	58	55	60
8	49	49	55	54	57
9	47	47	51	52	54
10	43	44	51	51	54
11	42	44	49	48	43
12	41	44	49	47	41
13	39	42	49	45	40
14	36	41	47	41	40
15	36	40	46	38	39
16	33	37	43	38	39
17	31	36	43	38	38
18	22	33	29	37	35
19		33	22	33	25
20		31	20	26	21

Points de chaque équipe des cinq grands championnats en fonction du classement pour la saison 2017-2018

¹²⁵ La Bundesliga est un championnat à 18 clubs.

Tableau 2.

Position	Si Allemagne	Si Angleterre	Si Espagne	Si France	Si Italie
1	0,1006	0,0961	0,0882	0,0891	0,0899
2	0,0754	0,0778	0,0750	0,0766	0,0861
3	0,0659	0,0740	0,0721	0,0747	0,0728
4	0,0659	0,0720	0,0693	0,0738	0,0681
5	0,0659	0,0672	0,0579	0,0556	0,0681
6	0,0635	0,0605	0,0569	0,0527	0,0605
7	0,0611	0,0519	0,0550	0,0527	0,0568
8	0,0587	0,0471	0,0522	0,0517	0,0539
9	0,0563	0,0451	0,0484	0,0498	0,0511
10	0,0515	0,0423	0,0484	0,0489	0,0511
11	0,0503	0,0423	0,0465	0,0460	0,0407
12	0,0491	0,0423	0,0465	0,0450	0,0388
13	0,0467	0,0403	0,0465	0,0431	0,0378
14	0,0431	0,0394	0,0446	0,0393	0,0378
15	0,0431	0,0384	0,0436	0,0364	0,0369
16	0,0395	0,0355	0,0408	0,0364	0,0369
17	0,0371	0,0346	0,0408	0,0364	0,0360
18	0,0263	0,0317	0,0275	0,0354	0,0331
19		0,0317	0,0209	0,0316	0,0237
20		0,0298	0,0190	0,0249	0,0199
Total	1	1	1	1	1

Si des équipes des clubs équipes des cinq grand championnat pour la saison 2017-2018.

Sources : propres calculs

Tableau 3.

Position	Si ² Allemagne	Si ² Angleterre	SI ² Espagne	Si ² France	Si ² Italie
1	0,0101	0,0092	0,0078	0,0079	0,0081
2	0,0057	0,0061	0,0056	0,0059	0,0074
3	0,0043	0,0055	0,0052	0,0056	0,0053
4	0,0043	0,0052	0,0048	0,0054	0,0046
5	0,0043	0,0045	0,0033	0,0031	0,0046
6	0,0040	0,0037	0,0032	0,0028	0,0037
7	0,0037	0,0027	0,0030	0,0028	0,0032
8	0,0034	0,0022	0,0027	0,0027	0,0029
9	0,0032	0,0020	0,0023	0,0025	0,0026
10	0,0027	0,0018	0,0023	0,0024	0,0026
11	0,0025	0,0018	0,0022	0,0021	0,0017
12	0,0024	0,0018	0,0022	0,0020	0,0015
13	0,0022	0,0016	0,0022	0,0019	0,0014
14	0,0019	0,0016	0,0020	0,0015	0,0014
15	0,0019	0,0015	0,0019	0,0013	0,0014
16	0,0016	0,0013	0,0017	0,0013	0,0014
17	0,0014	0,0012	0,0017	0,0013	0,0013
18	0,0007	0,0010	0,0008	0,0013	0,0011
19		0,0010	0,0004	0,0010	0,0006
20		0,0009	0,0004	0,0006	0,0004

Si² des équipes des cinq grands championnats pour la saison 2017-2018

Sources : propres calculs

Sources

Articles de presse en ligne :

A.G., « Ligue 2, affluence en baisse », *So Foot* [en ligne], Disponible sur : (<http://www.sofoot.com/ligue-2-affluence-en-baisse-161136.html>)

Alyce, A., « Finale de la Coupe de France : carton d'audience pour France Télévisions », *écofoot* [en ligne], Disponible sur : (<https://www.ecofoot.fr/audience-finale-coupe-france-971/>).

Alyce, A., « Quel est le montant des subventions perçues par le football professionnel français ? », *écofoot* [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.ecofoot.fr/montant-subventions-football-francais/>)

Daniez C., « Monaco: la très bonne affaire des transferts », *l'Express* [en ligne]. Disponible sur : (https://www.lexpress.fr/actualite/sport/football/monaco-la-tres-bonne-affaire-des-transferts_1711438.html)

Desprez B., « Droits TV : Le dernier du championnat anglais touche plus que le PSG », *Le Figaro.fr* [en ligne], Disponible sur : (<http://sport24.lefigaro.fr/le-scan-sport/business/2015/02/10/27004-20150210ARTFIG00319-droits-tv-le-dernier-du-championnat-anglais-touche-plus-que-le-psg.php>)

Dupuis M., « Le salary cap dans le football, est-ce vraiment possible ? », *Eurosport.fr* [en ligne], Disponible sur (https://www.eurosport.fr/football/le-salary-cap-dans-le-football-est-ce-vraiment-possible_sto6243788/story.shtml)

GDP P., « Cotes des bookmakers : comment sont-elles établies ? », *guidedupari* [en ligne], Disponible sur (<https://www.guidedupari.com/cotes-bookmakers.html>).

Langlois B., « Mercato : avec le départ de Mbappé, Monaco a battu des records de ventes », *Le Parisien* [en ligne]. Disponible sur (<http://www.leparisien.fr/sports/football/mercato-avec-le-depart-de-mbappe-monaco-a-battu-des-records-de-ventes-01-09-2017-7228269.php>)

Margueritte M., « L'UEFA dévoile les juteuses primes de la Ligue des Champions 2017/2018 » *Foot mercato* [en ligne]. Disponible sur : (http://www.footmercato.net/ligue-des-champions/l-uefa-devoile-les-juteuses-primes-de-la-ligue-des-champions-2017-2018_208222)

N.C., « Droits TV: Après avoir flambé, SFR cherche à revendre la Ligue des champions et la Premier League », *20 minutes* [en ligne]. Disponible sur (<https://www.20minutes.fr/sport/2201359-20180113-droits-tv-apres-avoir-flambe-sfr-cherche-revendre-ligue-champions-premier-league>)

Touati K. « Les statistiques et les paris sportifs », *Survey Magazine*, [en ligne], disponible sur (<http://www.soft-concept.com/surveymagazine/les-statistiques-et-les-paris-sportifs/>).

« Droits TV : la Ligue 1 vaut plus d'un milliard, Canal+ ne la diffusera plus », *Ouest-France* [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.sudouest.fr/2018/05/29/droits-tv-la-ligue-1-vaut-plus-d-un-milliard-canal-ne-la-diffusera-plus-5097734-766.php>).

“La LFP paiera la totalité de sa subvention au syndicat des clubs de L2”, *Ouest-France* [en ligne]. Disponible sur: (<https://www.ouest-france.fr/sport/football/ligue-2/la-lfp-paiera-la-totalite-de-sa-subvention-au-syndicat-des-clubs-de-l2-4010565>).

« Salary cap et taxes sur les transferts, les impasses de la régulation », *Les cahiers du football* [en ligne], Disponible sur (<http://www.cahiersdufootball.net/article-salary-cap-et-taxe-sur-les-transferts-les-impasses-de-la-regulation-6732>)

“Un salary cap est envisagé par l’UEFA “, *L’équipe* [en ligne]. Disponible sur <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Un-salary-cap-est-envisage-par-l-uefa/814781%20ref>

Bibliographie

Ouvrages :

Bourg J.-F et Gouguet J.-J. (2001) *économie du sport, La Découverte*, « repères », Paris, 2005, nouvelle édition.

Downward P., Dawson A. (2000), *The Economics of Professional Team Sports*, London, Routledge.

Drut B. (2014), *Economie du football professionnel*. Paris : Editions La Découverte.

Kuypers T. et Szymanski S. [1999], *Winners & losers : The Business Strategy of Football*, Penguin, Londres

Michie C. & Loughton J. (2004), *Competitive Balance in Football: Trends and Effects* : Sport Nexus.

SZYMANSKI S. et VALETTI T. [2005], *National Pastime*, Brooking Institution Press, Washington DC

Articles scientifiques :

Aglietta M., Andreff W., Drut B. [2008], « Bourse et Football », *Revue d'économie politique*, 118, p. 255-296

Andreff W. [2007], « Régulation et institutions en économie du sport », *Revue de la régulation : Capitalisme, Institutions, Pouvoirs*, n° 1, varia.

Andreff W. [2009] « Équilibre compétitif et contrainte budgétaire dans une ligue de sport professionnel », *Revue économique*, 60, p591-633.

Andreff W., Staudohar P. [2000], « The evolving European model of professional sports finance », *Journal of Sports Economics*, 1, p. 257-276.

Ascari G., Gagnepain P. [2006], « Spanish football », *Journal of Sports Economics*, 7, p. 76-89.

Buzzachi L., Szymanski S., Valletti T. [2003], « Equality of opportunity and equality of outcome: Open leagues, closed leagues and competitive balance », *Journal of Industry, Competition and Trade*, 3, p. 167-186.

Cain L.P. et Haddock D.D. [2006], « Measuring parity: Tying into idealized standard deviation », *Journal of Sports Economics*, 7, p. 330-338.

Cairns J., Jennett N., Sloane P. [1986], « The economics of professional team sports: A survey of theory and evidence », *Journal of Economic Studies*, 13, p. 3-80.

Depken C.A. [1999], « Free-agency and the competitiveness of major league baseball ». *Review of Industrial Organization*, p.205–217.

- DIETL H., FRANCK E. et NUESCH S. [2006], « Are voluntary salary cap agreements self-reinforcing ? », *European Sport Management Quarterly*, vol6, n°1, p. 23-34
- DRUT B. et RABALLAND G. [2010], « football européen et régulation : une question de gouvernance des instances dirigeantes », *Géoéconomie*, n°54.
- Fort R. et Quirk J. [1995], « Cross-subdivization, incentives and outcomes in professional team sports leagues », *Journal of Economic Literature*, 33, p. 1265-1299
- Gayant J.P., Le Pape N. [2015], « Mesure de la Competitive Balance dans les ligues de sports professionnels », *Revue économique*, 66, p.427-448.
- HOEHN T. et SZYMANSKI S. [1999] « The americanization of European football », *Economic Policy*, vol. 14, n°28, p.205-240.
- Humphreys B., (2002) : “Alternative Measures of Competitive Balance in Sports Leagues”, *Journal of Sports Economics*, 3, p. 133-148.
- Jones J.C.H. [1969], « The economics of the National Hockey League », *Canadian Journal of Economics*, 2, p. 1-20.
- KESENNE S. [2003], « The salary gap proposal of the G-14 in european football » *European Sport Management Quarterly*, vol 3 , n°2, p.120-128.
- Neale W.C. [1964], « The peculiar economics of professional sports: A contribution to the theory of the firm in sporting competition and in market competition », *Quarterly Journal of Economics*, 78, p. 1-14.
- Noll R. [2002], « The economics of promotion and relegation in sports league », *Journal of Sports Economics*, vol. 3, n°2, p.169-203.
- Pawlowski T., Breuer C. et Hovamann A. [2010], « top clubs’ performance and the competitive situation in european domestic football competitions » *Journal of Sports Economics*, vol 11, n°2, p186-202.
- Rosen S. [1986], « Prizes and incentives in elimination tournaments », *American Economic Review*, 76, p. 701-715.
- Rottenberg S. [1956], « The baseball players’ labor market », *Journal of Political Economy*, 54, p. 242-258
- Sanderson A. [2002], « The many dimensions of competitive balance », *Journal of Sports Economics*, 3, p. 204-228.
- Sloane P. [1971], « The economics of professional football: The football club as a utility maximiser », *Scottish Journal of Political Economy*, 18, p. 121-146.
- Sloane P. [2006], « Rottenberg and the economics of sports after 50 years: an evaluation », dans P. Rodriguez, S. Késenne et J. Garcia (eds), *Sports Economics after Fifty Years: Essays in Honour of Simon Rottenberg*, Oviedo, Ediciones de la Universidad de Oviedo, p. 211-226.
- SZYMANSKI S. [2003], « The economic design of sporting contests » *Journal of Economic Literature*, vol. 41, p. 1137-1187.
- Szymanski S. et Valetti T. [2005], « Promotion and relegation in sporting contests », *Journal of Economic Literature*, vol.41, p.1137-1187.

Utt J., Fort R. [2002]: "Pitfalls to Measuring Competitive Balance With Gini Coefficients". *Journal of Sports Economics*, 4, p.367-373.

Sites Web :

BSI-ECONOMICS. (2014) *Le coefficient de Gini* [en ligne]. Disponible sur: (<http://www.bsi-economics.org/288-%E2%98%86-le-coefficient-de-gini>)

CIES OBSERVATOIRE DU FOOTBALL. (2018) *Lettre hebdomadaire numéro 221* [en ligne]. Disponible sur (<http://www.football-observatory.com/IMG/sites/b5wp/2017/221/fr/>)

La Finance pour tous. (2017). *Les sources de revenue des clubs de football* [en ligne]. Disponible sur : (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/entreprise/secteurs-dactivites/sport-et-argent-le-cas-specifique-du-football/les-sources-de-revenu-des-clubs-de-football/>)

HARVARD SPORT ANALYSIS COLLECTIVE. (2015) *Major League Soccer and the effect of egalitarianism* [en ligne]. Disponible sur: (<http://harvardsportsanalysis.org/2015/03/major-league-soccer-and-the-effect-of-egalitarianism-2/>)

Site officiel de l'UEFA.

Site officiel de la DNCG.

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : MESURER L'INTERET DU SPECTATEUR, UN OBJECTIF ENCORE LOIN D'ETRE ATTEINT.....	10
CHAPITRE 1 : LES METHODES DE CALCUL DE L'EQUILIBRE COMPETITIF	11
<i>I. La mesure d'un match équilibré.....</i>	<i>11</i>
A. La probabilité de victoire dépend des quantités de talents.....	11
B. Les côtes retenues par les bookmakers quant à l'issue du match.....	11
<i>II. La mesure d'une saison de championnat.....</i>	<i>14</i>
A. Les indices de concentrations de victoires.	15
B. Les indices de dispersions de victoires.....	23
<i>III. La mesure sur plusieurs saisons.....</i>	<i>25</i>
A. La fréquence d'appartenance au groupe des vainqueurs sur un nombre donné de saisons.	25
B. L'indice de corrélation de rang de Spearman	26
C. L'Indice composite d'équilibre compétitif.....	27
CHAPITRE 2 : LES LIMITES DES METHODES DE CALCUL ET DE LA NOTION D'EQUILIBRE COMPETITIF	29
<i>I. Les limites dans la mesure de l'équilibre compétitif.....</i>	<i>29</i>
A. Concernant l'usage de l'indice HHI	29
B. Concernant l'indice de Gini	29
C. Les limites de l'approche de Noll Scully.....	30
D. Les limites de l'indice de corrélation de rang de Spearman	30
<i>II. Les limites de la notion d'équilibre compétitif.....</i>	<i>31</i>
A. Equilibre compétitif et affluence : une variable qui n'est valable que pour les ligues fermées à cause de l'importance de l'enjeu.....	31
B. L'affluence, une variable dépassée	32
DEUXIEME PARTIE: UN DESEQUILIBRE GRANDISSANT DANS LES LIGUES DE FOOTBALL EN EUROPE: CONSTAT ET EXPLICATIONS.	34
CHAPITRE 3 : L'ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'INDICE C5EC DANS LE TEMPS	35
<i>I. Le calcul des indices C5 des cinq grands championnats sur les 15 dernières saisons.</i>	<i>35</i>
A. Calcul de l'indice C5	35
B. Calcul de l'indice C5EC	36
<i>II. Interprétation et pistes de réflexions des résultats de l'indice C5EC.....</i>	<i>38</i>
A. Une tendance à la convergence de l'indice C5EC au sein des cinq grands championnats.....	38
B. Une tendance à l'augmentation de l'écart entre les 5 premiers et le reste des équipes des championnats.	38
CHAPITRE 4 : LE SYSTEME DE LIGUE OUVERTE CONDUISANT AU DESEQUILIBRE COMPETITIF.....	41
<i>I. L'organisation des sports d'équipes professionnels européens en ligue ouverte : les 11 points de Szymanski [2003] et Andreff [2007].</i>	<i>42</i>

II. <i>La maximisation des victoires sous contraintes budgétaires avec offre de travail flexible comme facteur de ce déséquilibre</i>	46
A. Il y a-t-il maximisation des victoires ou maximisation des gains financiers et ligue ouverte ?	46
B. Une faible solidarité entre clubs de la même ligue qui donne une distribution des revenus inégalitaire	47
C. Un mécanisme auto-renforçant de concentration des ressources au bénéfice de quelques clubs	49
D. Un écart grandissant entre les ligues d'élites et les ligues secondaires	49
E. L'accès à la ligue se fait sur critère sportif et non selon la taille du marché	50
I. <i>Les compétitions européennes, accélératrices des inégalités</i>	51
A. L'attribution de primes conséquentes	51
B. Un impératif de performance qui conduit à un déséquilibre voulu dans les championnats nationaux ?	52
C. Une forte disparité de revenu au sein même de la compétition	53
TROISIEME PARTIE : LA NECESSITE D'UNE REGULATION A L'ECHELLE EUROPEENNE : DES LEVIERS DE RETABLISSEMENT DE CET EQUILIBRE COMPETITIF CONFRONTE A LA PRESSION DES GRANDS CLUBS EUROPEENS	55
CHAPITRE 5 : DES OUTILS DE CONTROLE BUDGETAIRES ET DE REDISTRIBUTION BIEN PRESENTS MAIS TROP PEU APPLIQUES	56
I. <i>Des dispositifs visant à limiter le déséquilibre entre les revenus des clubs qui appartiennent au passé</i>	56
A. Le partage des recettes au guichet (gate revenue sharing) : un effet encore incertain	56
B. La répartition des droits TV : la hausse des droits TV est-elle une source ou une solution au problème ?	57
C. Une réduction prévisible des subventions	57
II. <i>Des dispositifs visant à limiter le déséquilibre dans la répartition des talents entre les clubs difficiles à mettre en place dans un contexte de forte concurrence entre les clubs</i>	58
A. Une improbable mise en place de plafonds salariaux (salary cap) en Europe	59
B. La taxe sur les indemnités de transferts et le pourcentage touché sur la formation	60
III. <i>L'absence de véritable engagement politique en faveur de la réduction des inégalités des dispositifs de contrôle budgétaire des clubs par l'UEFA</i>	61
A. Un fair-play financier à double tranchant	61
B. Les contradictions de la nouvelle orientation de l'UEFA	62
CHAPITRE 6 : VERS UNE SUPER LIGUE EUROPEENNE : QUELS ENJEUX ?	64
I. <i>Théorisation et projets de super ligue européenne : une ligue fermée</i>	64
A. L'idée de Hoehn et Szymanski	64
B. Le projet de la Superligue de Media Partners	65
II. <i>La Superligue, un mirage destiné à faire pression sur l'UEFA ?</i>	65
A. Un attachement aux valeurs du système de promotion-relégation qui rend sa mise en place difficile	65
B. Un outil de pression qui porte pourtant ses fruits	66
CONCLUSION	69

